

**JANVIER 1996
À DÉCEMBRE 2000**

LIVRE DES MINUTES
BAIE-SAINTE-CATHERINE

LIVRE I





MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉ MORANDUM

Voici le LIVRE I des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de janvier 1996 à décembre 2000 (page 1149 à 1248). La reproduction du livre est en cinq (5) parties. Les pages sont numérotées, mais avec des séquences différentes dans le 5^e livre.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

8ième jour du mois de janvier 1996. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne
Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et Rosaire Poltras.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec-trés. était aussi présente.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 01-96

Il est proposé,
que les minutes du 4 décembre 1995 soient acceptés tel que
lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

0098	Antoine Boulianne	19 h. de maintenance	138,32
0099	Luc Caron	21 h. de maintenance	152,88
0100	Marianna Asselin	7 ass., 1 grand ménage, 2 salons	310,00
0101	Mme Joseph Laprise	Épicerie	50,47
0102	Gérard Foster	1 voyage à St-Siméon	21,00
0103	Eve Savard	sem. se term. le 8 décembre 1995	240,51
0104	Jullen Savard	3 h. bris aqueduc	21,84
0105	Eve Savard	sem. se term. le 15 décembre 1995	240,51
0106	Joseph Laprise	Envoi des cartes de Noël	7,39
0107	André Asselin	2 h. pelletage, 3 h. bris aqueduc	36,40
0108	Daniel Asselin	2 h. pelletage, 3 h. bris aqueduc	36,40
0109	Eve Savard	sem. se term. le 22 décembre 1995	240,51
0110	Eve Savard	sem. se term. le 29 décembre 1995	240,51
0111	Eve Savard	1 voy. La Malbaie (COMUR)	42,00
0112	Eve Savard	sem. se term. le 5 janvier 1996	240,51
0113	Luc Caron	31 jours de chlore	217,00
0114	Luc Caron	41 h. de maintenance	298,48
0115	Antoine Boulianne	15 h. de maintenance	109,20
0116	André Asselin	4 h. bris aqueduc	29,12
0117	Daniel Asselin	4 h. bris aqueduc	29,12
0118	Claudine Therrien	Cueillette des vidanges	675,00
0119	Claudine Therrien	Enlèvement de la neige	1800,00
0120	Bernard Gagnon Electr.	Contrat éclairage	341,87
0121	Réal Huot	Antigel pour bornes Fontaines	98,00
0122	Revenu Québec	Déductions	305,26
0123	Centre de données Fiscales	Déductions	241,71
0124	Ball Canada	Téléphone	104,50



0124
0125
0126

Bell Canada
Biblio
Dufour, Chevrolet, Oldsmobile

Téléphone
Fête Bibliothèque
Inspection camion incendie

121,50
152,64
300,25

RÉSOLUTION # 02-96

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 03-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Rosaire Poitras,

que le retenir avec François Bouchard de Cain, Lamarre, Welle Avocats soit renouvelé pour l'année 1996 au montant de 1200,00 \$ par année.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 04-96

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Odile Imbeault,

qu'une demande de subvention pour asphalter la rue Leclerc soit demandée au
Député de Charlevoix, M. Rosaire Bertrand.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 05-96

Il est proposé par Richard Gaudreault
secondé par Odile Imbeault,

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine demande un dézonage agricole pour un sentier pédestre qui aura une largeur de 4 mètres sur une longueur de 2,8 km. les lots déservis par cette demande sont les suivants: 1, rang II; 2-A, rang II; 2-B, rang II; 3, rang II; 4, rang II; 5-A, rang II; 5-B, rang II; 9-A, rang A.

Ce sentier, existant depuis toujours, renferme beaucoup de cachet par sa beauté, sa diversité de paysage, tout ceci nous amenant à des chutes magnifiques susceptible d'émerveiller beaucoup de touristes. Ceci faisant, ces mêmes touristes demeureront plus longtemps dans notre village.

Ce sentier étant déjà praticable, nous voulons juste qu'il soit légal

Accepté à la Majorité

- M. Réjean Ouellet et Mme Rachel P. Caron s'abstiennent de voter étant membre du comité de développement.



RÉSOLUTION # 06-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Réjean Ouellet,

qu'une quote-part de 596,00 \$ soit donnée à la MRC de Charlevoix-Est pour la
réouverture du centre de ski le Mont Grand Fond.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 07-96

Mme Rachel P. Caron propose la levée de l'assemblée à 20h17.


Maire

secrétaire-trésorière

////////////////////////////////////

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

5ième jour du mois de février 1996. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à
l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la
Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne
Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault,
Rachel P. Caron, ~~Richard Gaudreault~~ et Rosaire Poitras

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, secrétaire-trésorière était aussi présente.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert

RÉSOLUTION # 08-96

Il est proposé,
que les minutes du 8 janvier 1996 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité



PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

0127	Joseph Laprise	avis public budget	7,39
0128	Eve Savard	sem. se term. le 12 janvier 1996	240,51
0129	Eve Savard	sem. se term. le 19 janvier 1996	240,51
0130	Christian Schweitzer	Achat bouteilles d'eau	37,65
0131	Eve Savard	sem. se term. le 26 janvier 1996	240,51
0132	MRC Charl.-Est	Qu.-prt mt grand fond +mise jour 95	2718,50
0133	Eve Savard	sem. se term. le 2 février 1996	240,51
0134	Luc Caron	33 hrs de travaux généraux + ach.balai	244,79
0135	Luc Caron	31 jours de chlore	217,00
0136	Claudine Therrien	cueillette des vidanges	675,00
0137	Claudine Therrien	Enlèvement de la neige	1800,00
0138	Bernard Gagnon électr.	Contrat entretien éclairage(janvier)	341,87
0139	Ass. Welleston Bouchard	1er versement municipalité	1133,96
0140	Ass. Welleston Bouchard	2e versement municipalité	1133,96
0141	Ass. Welleston Bouchard	3e versement municipalité	1133,96
0142	Ass. Welleston Bouchard	1er versement pompier	281,40
0143	Ass. Welleston Bouchard	2e versement pompier	281,40
0144	Ass. Welleston Bouchard	3e versement pompier	281,40
0145	Richard Gaudreault	1 voyage à Pointe-au-Pic	42,00
0146	Les Entr. Lucien Dufour	2 bris aqueduc	1025,60
0147	Les publications CCH/FM	Buletins de vote + papiers élection	1103,09
0148	Bell Canada	Téléphone	120,87
0149	Hydro-Québec	Bâtisse chlore	385,82
0150	Revenu Québec	Déductions	293,63
0151	Centre données fiscales	Déductions	238,05
0152	Westburne Québec	Achat pièces de remplacement(aqueduc)	1323,42
0153	Labor.génie sanitaire	Analyse d'eau	58,12
0154	Mac Donald et Fils	Réparation machine à chlore	900,75
0155	Hydro-Québec	Salle municipale	489,26
total:			16761,75

RÉSOLUTION # 09-96

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 10-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Rachel P. Caron

que le contrat avec BIBLIO pour l'année 1996 soit
accepté comme s'il avait été écrit au long.

Accepté à l'unanimité



REGLEMENT NUMÉRO 62

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 491 (5), la Municipalité doit adopter un règlement pour décréter les jours et les heures d'ouverture de bureau;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 décembre 1995;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rachel P. Caron
secondé par Odile Imbeault,

que les jours et les heures d'ouverture de bureau soient
décrites comme suit:

LUNDI:	DE 9H00 A 12H00 / DE 13H00 A 16H00
MARDI:	DE 9H00 A 12H00 / DE 13H00 A 16H00
MERCREDI:	DE 9H00 A 12H00 / DE 13H00 A 16H00
JEUDI:	FERMÉ
VENDREDI:	FERMÉ

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 11-96

SYSTEME DE CABLODISTRIBUTION

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Rosaire Poitras,

que la Municipalité de Bale Ste-Catherine appuie
VISION DUFOUR inc. dans sa démarche auprès du CRTC pour fournir à
notre municipalité un réseau de câblodistribution.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION 12-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Odile Imbeault

que Madame Rachel P. Caron soit nommée pro-
maire pour une période de trois (3) mois.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 13-96

Il est proposé par Rosaire Poitras
secondé par Réjean Ouellet,

qu'une demande d'article 25 soit demandé pour
continuer notre développement sur la rue Leclerc.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION 14-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Gérard Foster

que les travaux d'égoût pluvial débuté en 1995 soient
continués en 1996.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 15-96

Il est proposé par Rosaire Poitras
secondé par Gérard Foster,

qu'une subvention soit demandé au Gouvernement Provincial
pour continuer notre développement sur la rue Leclerc.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 16-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Rachel P. Caron

qu'une subvention soit demandée au Gouvernements
Provincial et Fédéral pour améliorer notre salle municipale et nos bureaux.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 17-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Rosaire Poitras

que le conseil soit autorisé à aller à un cocktail au Manoir
Richelieu le 15 février prochain pour une rencontre avec le Parc Marin.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 18-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Rachel P. Caron

que le Conseil Municipal et la secrétaire soient autorisés à aller
à la MRC pour une rencontre de formation. Les dates sont à préciser.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 19-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Rosaire Poitras

que nous demandions au Préfet de la MRC et au Directeur
de la MRC de Charlevoix-Est de venir nous rencontrer pour discuter.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 20-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Odile Imbeault

que nous réitérions notre demande d'achat du terrain des
Prices, soit le lot 7-A-P.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 21-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h15.


Maire


Secrétaire-trésorière

////////////////////////////////////



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

41ème jour du mois de mars 1996. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne
Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et Rosaire Poltras.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. était aussi présente

RÉSOLUTION # 22-96

Il est proposé,
que les minutes du 5 février 1996 soient acceptés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

0156	Eve Savard	sem. term. le 9 février	240.51
0157	Eve Savard	sem. term. le 16 février	240.51
0158	Jérôme Savard	6h. bris aqueduc	43.68
0159	Serge Gaudreault	6h. bris aqueduc	43.68
0160	Dany Hovington	2h. bris aqueduc	14.56
0161	Martial Asselin	9h. bris aqueduc	65.52
0162	Daniel Asselin	6h. bris aqueduc	43.68
0163	Eve Savard	sem. term. le 23 février	240.51
0164	Pascal Gaudreault	Location camion pour signalisation(bris)	20.00
0165	Les Consultants Intech	Honoraires professionnels(essai pilote)	7879.90
0166	Eve Savard	sem. term. le 1er mars	240.51
0167	Joseph Laprise	Achat de timbres(comptes de taxes)	166.86
0168	Claudine Therrien	Cueillette des vidanges	675.00
0169	Claudine Therrien	Enlèvement de la neige	1800.00
0170	Luc Caron	29 jours de chlore	203.00
0171	Bernard Gagnon Électr.	Contrat éclairage	341.87
0172	Bell Canada	Téléphone	168.82
0173	Fernand Gauthier	Dégelage d'eau Municipalité	487.50
0174	Luc Caron	43 heures bris aqueduc + maintenance	313.04
0175	Antoine Boulianne	32 heures bris aqueduc + dégelage	232.96
0176	Dany Hovington	3 h. bris d'aqueduc	21.84
0177	Martial Asselin	2.5 heures bris aqueduc	18.20
0178	Dave Savard	3.5 heures bris aqueduc	25.48
0179	Revenu Québec	Déductions	258.98
0180	Centre données fiscales	Déductions	190.46
0181	Mun. St-Siméon Par.	Cueillette vidanges	490.00
0182	Gain Lamarre Wells Avocat	Honoraires professionnels	1168.52



RÉSOLUTION # 23-96

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que
présentés.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 24-96

CONSIDÉRANT la réforme de l'assurance-chômage (Loi C-111)
présentée par le ministre Lloyd Axworthy du Gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT l'impact économique régional de la réforme de
l'assurance-chômage;

CONSIDÉRANT QUE la région de Charlevoix a une économie structurée,
de façon importante, sur le tourisme, la forêt, la construction et que ces
secteurs de l'économie entraînent une activité saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'assurance-chômage, telle que
projetée, entraîne une réduction de la durée et le montant de la
prestation, ce qui aura des impacts importants sur une très grande partie
des travailleurs de la région oeuvrant de façon saisonnière (tourisme,
forêt, construction, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'assurance-chômage orientera une
grande partie des travailleurs et familles de la région sur le bien-être
social;

CONSIDÉRANT la situation précaire de l'emploi dans Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la présente réforme de l'assurance-chômage
augmentera l'exode des jeunes et annulera tous les efforts et initiatives
que les organismes du milieu (MRC, commission scolaire, corporation de
développement économique, CEGEP, fonds de développement régional,
SOLIDE, etc.) effectuent pour contrer cet exode et favoriser le
développement de l'emploi pour les jeunes et la population de
Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Odile Imbeault, secondé par
Richard Gaudreault, de demander au ministre du développement des
ressources humaines, M. Douglas Young de retirer le projet de
modification de la Loi sur l'assurance-chômage (Loi C-111) et que s'il y a
un amendement projeté à cette réforme, de considérer le caractère
saisonnier de l'économie régionale de Charlevoix.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 25-96

Il est proposé par Rosalre Poitras,
secondé par Richard Gaudreault

Que le conseil Municipal soit autorisé à aller à une réunion
pour le C.D.I. à Clermont le 13 mars prochain. Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 26-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Réjean Ouellet,

qu'une dépense soit décrétée pour faire un goûter lors de la réunion avec le Parc Marin, les Maires de la MRC de Charlevoix-est, les 4 conseils municipaux qui font partie du Parc Marin, les députés fédéral et provincial, etc.... Nous devons louer le centre des loisirs pour cette occasion qu'est le dévoilement du plan directeur du Parc Marin.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 27-96

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie Ste-Catherine n'a pas de camping;

CONSIDÉRANT QUE le lot 9-A-P du rang A, Canton Saguenay appartenant à M. Aimé Poitras est situé dans la zone permanente agricole;

CONSIDÉRANT QUE, pour qu'il puisse faire ce camping, M. Poitras doit faire une demande de dézonage auprès de la C.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner son approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rachel P. Caron
secondé par Odile Imbeault,

que la Municipalité donne son approbation pour le dézonage agricole de M. Aimé Poitras pour qu'il puisse faire un camping.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION #28-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 19h53.


Maire


secrétaire-trésorière

////////////////////////////////////



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

Premier jour du mois d'avril 1996. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne
Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et Rosalre Poitras.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. était aussi présente

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 29-96

Il est proposé,
que les minutes du 4 mars 1996 soient acceptés tel que
lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

0183	Eve Savard	sem. se term. le 8 mars 1996	240.51
0184	Eve Savard	sem. se term. le 15 mars 1996	240.51
0185	Albert Boulianne	dépenses dîner avec ingénieur	40.00
0186	Patrick Poitras	100 poches de jute	40.00
0187	Eve Savard	sem. se term. le 22 mars 1996	240.51
0188	Dave Savard	6 hrs travaux municipaux(lac micouane)	43.68
0189	Daniel Asselin	6.5 hrs travaux municipaux(lac micouane)	47.32
0190	Club volley-Ball B.S.C.	publicité pour chandail	25.00
0191	Eve Savard	sem. term. le 29 mars + dép. dîner M.R.C.	255.51
0192	Luc Caron	31 jours de chlore	217.00
0193	Antoine Boulianne	8.5 hrs de maintenance (rempl. M. Caron)	61.88
0194	Luc Caron	37 heures de maintenance	269.36
0195	Bernard Gagnon	Électricité contrat entretien	341.87
0196	Claudine Therrien	Enlèvement de la neige	1800.00
0197	Claudine Therrien	Cueillette des vidanges	675.00
0198	Revenu Québec	déductions	303.76
0199	Centre données Fiscales	Déductions	238.07
0200	Laboratoire Génie Sanitaire	Analyse d'eau	42.74
0201	Biblio	Participation concours le Corrigé	34.19
0202	Michel Boutiller	Achat film Polaroid	18.79
0203	Mme Joseph Laprise		64.40
0204	Les Entreprises Lucien Dufour	2 bris aqueduc	1413.04
0205	U.M.R.C.Q.	Courrier spécial	48.76
0206	Joseph Laprise	achat timbres	102.56
0207	Pièces d'autos Deschênes	Achats divers	450.73
0208	L.P. Tanguay	Achat pilules pour chlore	208.34
0209	Hydro-Québec	Bâtisse chlore	162.91
0210	Hydro-Québec	Salle Municipale	719.71
0211	Bell Canada	téléphone	150.20



RÉSOLUTION # 30-96

Il est proposé,
que les comptes soient payés et acceptés tel que présenté.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 31-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Gérard Foster

que nous demandions à Me François Bouchard de venir nous rencontrer pour discuter des dossiers pendant un dîner rencontre et qu'en même temps, une dépense soit autorisée pour ce dîner d'environ 150,00 \$.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 32-96

Il est proposé par Rosaire Poitras
secondé par Richard Gaudreault,

que nous autorisions une dépense d'environ 650,00 \$ pour qu'un goûter soit donné lors de la rencontre avec le Parc Marin et les maires de la MRC et les autres invités.

Accepté à l'unanimité

AVIS DE MOTION

M. Réjean Ouellet donne un avis de motion concernant un projet d'amendement pour la zone 01-A et 05-A.

RÉSOLUTION # 33-96

Il est proposé par Richard Gaudreault,
secondé par Rachel P. Caron

qu'une rencontre soit demandé avec le Parc Saguenay pour discuter de différents projets, notamment la forêt habitée.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 34-96

CONSIDÉRANT les problèmes actuels reliés à l'approvisionnement en eau pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les solutions avancées jusqu'à présent impliquent des investissement et des coûts d'opération jugés très importants;

CONSIDÉRANT QUE, avant de procéder avec l'une de ces modalités, il y a lieu d'effectuer une analyse globale de la situation actuelle en tenant compte des travaux antérieurs faits.



CONSIDÉRANT la rencontre du 21 mars dernier avec M. Gilles Fillion, ing.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Réjean Ouellet,

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine engage officiellement les Consultants Fillion, Hansen & Ass. Inc. pour étudier le problème de l'approvisionnement en eau de la municipalité.

Que, compte tenu que l'ampleur du travail à réaliser peut varier grandement selon les pistes de solution, la rémunération initiale convenue est sur base horaire soit 65,00 \$ l'heure plus les frais reliés à la réalisation du mandat.

Que, dans cette première étape exploratoire, le montant des honoraires ne peut dépasser 2500\$ (plus taxes) sans l'autorisation de la Municipalité.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 35-96

CONSIDÉRANT le piètre état des accès du **ZEC BUTEUX**, plus précisément ceux qui sont situés en arrière du Centre du Village de Baie Ste-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE les membres paient des cotisations pour faire partie du **ZEC** et malheureusement, aucun montant ne sert à l'entretien des accès (chemins) conduisant dans le **ZEC BUTEUX** dans la municipalité de Baie Ste-Catherine;

CONSIDÉRANT QU'aucune automobile ne peut circuler dans ces chemins qui sont impraticables, surtout à partir du Lac à François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rachel P. Caron
secondé par Rosalre Poltras,

que nous appuyons les membres du **ZEC BUTEUX** de Baie Ste-Catherine pour qu'ils puissent faire des démarches auprès des autorités compétentes pour qu'une solution soit trouvée pour remédier à ce problème.

Que, par la même occasion, le conseil municipal soit autorisé à aller à la réunion du **ZEC BUTEUX** le 14 avril prochain.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 36-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h15.

Robert Beaulieu
Luc Savard



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

Sième jour du mois de mai 1996. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le maire Albert Boulianne
Mesdames et messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et Rosaire Poltras.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. était aussi présente.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 37-96

Il est proposé,
que les minutes du 1er avril 1996 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

0212	Pascal Gaudreault	Déglacage rue Leclerc	225.00
0213	Antonio Dufour	8h. + 6 voy. 4 roues lac Micouane	88.24
0214	Annulé		
0215	Luc Caron	1 voy. Clermont + repas (formation MRC)	63.00
0216	Eve Savard	sem. term. le 5 avril	240.51
0217	Frédéric Poltras	12h. travaux lac Micouane	87.36
0218	Eve Savard	sem. term. le 12 avril	240.51
0219	Restaurant le Baleineau	Buffet avec parc Marin	300.00
0220	Restaurant le Cèdre	8 repas (conférence avec avocat)	135.14
0221	Centre des loisirs	Location de salle	25.00
0222	Eve Savard	sem. term. le 18 avril	240.51
0223	Soc. de l'ass.automobile	immatriculation	1093.00
0224	Annulé	Annulé	
0225	Eve Savard	sem. term. le 26 avril	240.51
0226	Urbatique	Païement final	4000.00
0227	Eve Savard	sem. se term. le 3 mai	240.51
0228	Réjean Ouellet	1er pmt rémunération conseiller	605.43
229	Gérard Foster	1er pmt rémunération conseiller	605.43
0230	Odile Imbeault	1er pmt rémunération conseiller	605.43
0231	Richard Gaudreault	1er pmt rémunération conseiller	605.43
0232	Rosaire Poltras	1er pmt rémunération conseiller	605.43
0233	Albert Boulianne	1er pmt rémunération maire	1815.44
0234	Rachel P. Caron	1er pmt rémunération conseiller	605.43



0235	Luc Caron	30 jours de chlore	210.00
0236	Claudine Therrien	Enlèv. de la neige + 10% annuel	3000.00
0237	Claudine Therrien	Cueillette des vidanges	675.00
0238	Bernard Gagnon Électrique	Contrat éclairage	341.87
0239	Bell Canada	Téléphone	158.73
0240	Pascal Gaudreault	Nivelage et nettoyage dépotulr	67.50
0241	Antoine Boulianne	7h. de maintenance	50.96
0242	Luc Caron	34hrs de maintenance	247.52
0243	Revenu Québec	Déductions	239.98
0244	Centre fiscal	Déductions	190.46
0245	Noël Rochette et Fils	Achat de testeur pour chlore	141.30
0246	Biblio	Quotisation annuelle	895.14
0247	Les Sources Coulombes	Location machine à eau(3 mois)	31.68
0248	Les Instincteurs charlevoix	Remplissage bonbonnes	68.38
0249	Ameublement Tanguay	Achat réfrigérateur	307.63
0250	U.M.R.C.Q.	courrier spécial	48.76
0251	Plèces d'autos Deschênes	Fournitures	176.30
0252	CLSC Charlevoix	Cotisation COMUR	100.00

RÉSOLUTION # 38-96

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présenté.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 39-96

Il est proposé par Rachel P. Caron
secondé par Odile Imbeault

qu'un dons de 100,00\$ soit donné à la Fabrique dans le
cadre de son souper paroissial.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 40-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Gérard Foster

que M. Richard Gaudreault soit nommé pro-maire pour une
période de 3 mois.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 41-96

Il est proposé par Rosaire Poltras
secondé par Odile Imbeault

que nous engagions la MRC de Charlevoix-Est pour
effectuer les amendements aux zones 01-A et 05-A au montant de
1000\$.

Accepté à l'unanimité



AVIS DE MOTION

M. Réjean Ouellet donne une avis de motion modifiant l'entente relative à l'application des règlements d'urbanisme, soit le règlement # 61.

RÉSOLUTION # 42-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Rosaire Poitras

qu'un repas soit servi aux bénévoles qui feront le nettoyage de la plage. Des hot-dogs et liqueurs y seront servis.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 43-96

Il est proposé par Rosaire Poitras
secondé par Ricahrd Gaudreault

que nous engagions une pelle mécanique pour faire des sondages pour l'eau souterraine. Par le fait même, nous en profiterons pour faire creuser la tranchée du dépotoir.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 44-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par réjean Ouellet

que nous continuions notre projet de développement sur la rue Leclerc. Que nous autorisions une dépense de 15000\$ pris à même le fond d'immobilisation pour faire ces travaux.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 45-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h35.


Maire

secrétaire-trésorière

////////////////////////////////////



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

14ième jour du mois de mai 1996. Assemblée spéciale du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant l'avis de convocation.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boullanne
Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et Rosaire Poitras.

Tous formant quorum.

Les sujets de cette assemblée sont les suivants:

- Adoption du projet de règlement pour amendement de la zone 01-A;
- Autorisation du Maire, de la secrétaire et de l'avocat pour aller à Québec.

RÉSOLUTION # 46-96

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie Ste-Catherine est régie par les dispositions du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Baie Ste-Catherine a adopté des règlements d'urbanisme conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre dans la zone 01-A (secteur de la route 138, du lot 8-A-P au lot 16-A) les commerces et services locaux et régionaux, liés à l'automobile, l'hébergement et la restauration, usages extensifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie Ste-Catherine a adopté le règlement de zonage no 49 le 7 décembre 1992.

CONSIDÉRANT QU'un avis de Motion a été donné le 1er avril 1996;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rosaire Poitras
secondé par Réjean Ouellet

que nous adoptons le projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 63 modifiant le règlement de zonage numéro 49 visant la modification du plan de zonage afin de modifier la zone 01-A.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 47-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Réjean Ouellet

que nous autorisons le Conseil Municipal, la secrétaire-trésorière et l'Avocat à aller à Québec pour tenter de finaliser le dossier Sylvio Thibeault le 24 mai prochain.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée s'est terminée à 19h30.

Albert B.
Eve Savard, sec. trés.

////////////////////////////////////

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

¹⁹⁹⁶
3ième jour du mois de juin. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le maire Albert Boullanne
Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron et Rosaire Poitras.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. est aussi présents

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 48-96

Il est proposé
que les minutes du 6 mai 1996 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité



PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

0253	Eve Savard	sem. se term. le 10 mai	240.51
0254	Jérôme Savard	5h bris aqueduc 10 mai	36.40
0255	Martial Asselin	5h. bris aqueduc 10 mai	36.40
0256	Daniel Asselin	16h. balayage rue Leclerc	111.71
0257	André Asselin	16h. balayage rue Leclerc	111.71
0258	Albert Boulianne	1 voy. La Malbaie (signat. art.25)	42.00
0259	Imprimerie Charlevoix	Fournitures	120.00
0260	Marché B. Hovington		77.01
0261	Daniel Asselin	10h. travaux rue Leclerc et Municipalité	72.80
0262	Eve Savard	sem. se term. le 17 mai 1996	240.51
0263	Fabrique St-Firmin	Dons pour souper paroissial	100.00
0264	Joseph Laprise	1 avis public	7.11
0265	Eve Savard	sem. se term. le 24 mai	240.51
0266	Albert Boulianne	Dépenses voyage à Québec	316.07
0267	Julien Savard	Location machinerie	70.00
0268	Richard GAudreault	1 voy. à Québec	150.00
0269	Pascal Gaudreault	1 voy. Québec pour bibliothèque	150.00
0270	Daniel Asselin	14 h. travaux municipalité (nettoyage)	101.92
0271	Comm. Mun. du Qué	Pmt final Obligations	7293.02
0272	Eve Savard	sem. se term. le 31 mai 1996	240.51
0273	Bernard Gagnon Electric	Contrat éclairage	341.87
0274	Claudine Therrien	Cueillette des vidanges	675.00
0275	Hydro-Québec	salle municipale	486.21
0276	Hydro-Québec	Bâtisse chlore	108.41
0277	Hydro-Québec	Eclairage Public	37.76
0278	Bell Canada	téléphone	223.51
0279	PG Système d'Information	Achat logiciel taxes	5664.88
0280	PG Système d'Information	Mise à jour logiciel	1434.52
0281	PG Système d'Information	Papeterie	848.26
0282	Luc Caron	31 jours de chlore	217.00
0283	Marianna Asselin	6 assemb.+ 3 spéc.+ 2 salon+1 grand mén.	360.00
0284	Luc Caron	54 heures de travaux divers	393.12
0285	Antoine Boulianne	32 heures de travaux divers	232.96
0286	Pascal GAudreault	Nivelage côte des Loisirs	120.00
0287	Westburne Québec	Achat pièces de rechange (aque)	1032.55
0288	Westburne Qué.	Achat pièces pour calculer débit eau	3461.01
0289	Pièces d'autos Deschênes	Fournitures projet eau	585.88
0290	Les Pétroles Irving	Huile à Chauffage	359.30
0291	Transcie	Travaux dépotoir et test de sol	653.81
0292	Les Entr. Lucien Dufour	Bris aqueduc	410.24

RÉSOLUTION # 49-96

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que
présentés.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 50-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Rachel P. Caron

qu'une demande d'article 25 soit demandé pour faire un sentier
qui sera aménagé en collaboration avec Parc Saguenay.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 51-96

Il est proposé par Rosalre Poitras
secondé par Odile Imbeault

que nous donnions la permission à Parc Saguenay de circuler
dans la municipalité pour faire un sentier pédestre.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 52-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Gérard Foster

que le maire ainsi qu'un membre du conseil municipal soient
autorisés à aller à une croisière bénéfice pour la Fondation du CLSC le 15
juin prochain.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 53-96

Il est proposé par Rosaire Poitras
secondé par Rachel P. Caron

que la secrétaire et un pompier soient autorisés à aller au
Grand COMUR le 7 juin prochain.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 54-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Odile Imbeault

qu'une demande de permis d'intervention pour bris d'aqueduc
situé en face du 554, rte 138, Baie Ste-Catherine soit demandé au Ministère
des Transports.

Accepté à l'unanimité



AVIS DE MOTION

Mme Odile Imbeault donne un avis de motion concernant un amendement pour les zones 18-F, 19-F, 20-F, 21-CH et 33-REC.

AVIS DE MOTION

Monsieur Rosaire Poltras donne un avis de motion concernant une modification du règlement no 46, soit le règlement sur les crédits de taxes.

RÉSOLUTION # 55-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Odile Imbeault

que nous achetions le logiciel de taxation de PG Système d'information au montant de 5664.88 \$, taxes incluses.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 56-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Gérard Foster

que nous prenions le soutien logiciel de PG Système d'information au montant de 1434.52 \$, taxes incluses.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 57-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Rosaire Poitras

que nous donnions aux jeunes bénévoles qui répareront le terrain de tennis l'essence nécessaire pour faire fonctionner les brûleurs pour faire de l'asphalte, soit un montant de 160.00 \$.

Accepté à l'unanimité



REGLEMENT NO 63

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie Ste-Catherine est régie par les dispositions du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Baie Ste-Catherine a adopté des règlements d'urbanisme conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre dans la zone 01-A (secteur de la route 138, du lot 8-A-P au lot 16-A) les commerces et services locaux et régionaux, liés à l'automobile, l'hébergement et la restauration, usages extensifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie Ste-Catherine a adopté le règlement de zonage no 49 le 7 décembre 1992.

CONSIDÉRANT QU'un avis de Motion a été donné le 1er avril 1996;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Odile Imbeault

et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Baie Ste-Catherine ordonne ce qui suit, savoir:

REGLEMENT NUMÉRO 63

ARTICLE 1: TITRE DU REGLEMENT

Le règlement portera le titre de "Règlement numéro 63 modifiant le règlement de zonage numéro 49 visant la modification de la grille de spécifications (annexe B) à la zone 01-A.



ARTICLE 2: MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.1 "DISPOSITIONS GÉNÉRALES"

L'article 4.1 "Dispositions générales" faisant référence à la grille de spécifications (annexe B) est modifié tel que montrés sur la grille de spécifications annexée au présent règlement:

1. Afin d'ajouter dans la zone 01-A les classes d'usage suivantes:

Cc: Commerces et services locaux et régionaux
Cd: Commerces et services liés à l'automobile
Ce: Commerces et services d'hébergement et de restauration
Rb: Usages extensifs

ARTICLE 3: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

RÉSOLUTION # 58-96

CONSIDÉRANT les problèmes actuels reliés à l'approvisionnement en eau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les solutions avancées jusqu'à présent impliquent des investissements et des coûts d'opération jugés très importants;

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué jusqu'à présent dans ce dossier par M. Gilles Fillion, ingénieur de la firme Les Consultants Fillion, Hansen & Ass. Inc. est à la satisfaction du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la rencontre du 23 mai dernier avec M. Gilles Fillion, ing. et qui a permis de faire le point sur la situation et de convenir d'une démarche globale et des avenues à privilégier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rachel P. Caron
secondé par Réjean Ouellet,

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine engage officiellement Les Consultants Fillion, Hansen & Ass. Inc. (le consultant) pour l'assister dans sa démarche en regard du problème de l'approvisionnement en eau de la municipalité.



Que cet engagement concerne l'ensemble du projet soit à partir de la situation actuelle jusqu'à la fin des travaux de construction, la municipalité se réservant toutefois la possibilité de mettre fin à l'engagement en tout temps en faisant parvenir à la firme une copie d'une nouvelle résolution en ce sens.

Que le consultant tienne régulièrement la municipalité au courant de l'avancement de ses travaux et de l'évolution de ses honoraires de même que des principales décisions techniques qui sont prises de façon à ce que la municipalité soit bien impliquée dans la démarche.

Que le consultant soit par la présente autorisé à communiquer avec les différents intervenants au dossier (entreprises, organismes ou ministères) relativement au mandat et, conséquemment, ces intervenants sont aussi autorisés à transmettre toute information ou document utile au consultant dans le cadre de son mandat.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION #59-86

CONSIDÉRANT les problèmes actuels reliés à l'approvisionnement en eau de la municipalité;

CONSIDÉRANT la rencontre du 23 mai dernier avec M. Gilles Fillion, ingénieur de la firme Les Consultants Fillion, Hansen et Ass. Inc. (notre consultant) au cours de laquelle il a été convenu qu'il serait pertinent d'effectuer un sondage complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est consciente qu'il est bien possible que ce sondage ne donne aucun résultat favorable mais que, si les résultats sont bons, cela peut représenter des économies considérables tant pour l'investissement à faire dans une usine de traitement de l'eau potable que pour les frais d'opération élevés qui seront à supporter annuellement par la suite;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu de l'incertitude reliée à ces travaux de sondage, la municipalité désire limiter au minimum les frais qui y sont reliés;

CONSIDÉRANT QUE, dans un premier temps, il s'agit uniquement d'éliminer l'avenue de l'eau souterraine dans la démarche actuelle ou de se faire confirmer qu'il y a un potentiel sérieux à analyser;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Rosaire Poitras
secondé par Odile Imbeault

Que la Municipalité de Baie Ste-Catherine retienne les services de la compagnie Géohydrotek Inc., entreprise spécialisée dans les travaux de forage.



Que les frais chargés à la municipalité soient ceux qui ont été fournis à notre consultant qui a mandat de la municipalité pour l'approvisionnement en eau.

Que la compagnie de forage agisse sous les directives de notre consultant pour ces travaux.

Accepté à l'unanimité

copie de la soumission

Les prix seront établis comme suit:

- 1.- Mobilisation + Démobilisation - - - - - 2280.00 \$
- 2.- Sondage de 50 mètres de profondeur
 - a) Méthode circulation inversée
Installation du système- - - - - 450.00 \$
Forage à 43\$ le mètre
 - b) Avec système excentrique
Forage à 40\$ le mètre
Retrait du tubage à 10.50 \$ le mètre
Si le tubage est laissé en place
Il faudra compter 26\$ le mètre
1 couvercle- - - - - 25.00 \$
1 sabot d'enfoncement- - - - - 75.00 \$
- 3.- Transformation du sondage en puits d'essai
Fournitures, installation et développement
d'une crépine 150mm télescopique
d'une longueur de 1.22 mètres- - - - - 1350.00 \$
Il faudra ajouter 1160.00 \$ le mètre de crépine additionnel.
- 4.- Temps d'attente: 140.00 \$ / heure max 8hres / jour
- 5.- Pompage avec compresseur: 195.00 \$ / heure

Signé: Denis croteau le 1er mai 1996

RÉSOLUTION # 60-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h50



Maire



secrétaire-trésorière

////////////////////////////////////



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

21ème jour du mois de Juillet 1996. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne
Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault et Rachel P. Caron.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, était aussi présente

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION #61-96

Il est proposé,
que les minutes du 14 mai et du 3 juin 1996 soient acceptés
tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

0293	Julien Savard	Location machinerie(égoût pluvial)	70.00
0294	Eve Savard	Sem. se term. le 7 juin	240.51
0295	Martial Asselin	2h. travaux eau(compteur d'eau)	14.56
0296	Benoît Hovington	2h. travaux eau(compteur d'eau)	14.56
0297	Daniel Asselin	3h. travaux eau(compteur d'eau)	21.84
0298	Poste Canada	2 avis + timbres	19.86
0299	Patrick Poitras	Achat matériel pour eau(ecrous, boulons,etc.)	54.20
0300	Marché B. Hovington	Achats divers	162.27
0301	Imprimerie Charlevoix	Fournitures	56.93
0302	Rest. le Cèdre	Repas avec comptable	20.91
0303	Poste Canada	1 avis public	7.40
0304	Eve Savard	sem.term. 14 juin + 1 voy. Pte-au-Pic(COMUR)	288.51
0305	P.-Etienne Foster	1hr. loader + 1/2 hr. nettoiy. asphalte(compt.eau)	70.00
0306	Eve Savard	sem.term. le 21 juin	240.51
0307	Richard GAudreault	1 voy. Chicoutimi	92.00
0308	Albert Boulianne	dépenses voy. chicoutimi	51.65
0309	Julien Savard	9 jours location 4 roues	63.00
0310	Julien Savard	4 jours location 4 roues	28.00
0311	Eve SAVard	sem.term. le 28 juin	240.51



0312	Bernard Gagnon Electric	Contrat éclairage	341.87
0313	Claudine Therrien	Vidanges	675.00
0314	Luc Caron	30 jours de chlore	210.00
0315	Luc Caron	79hrs(gén.) 51hrs(compteur d'eau)	946.40
0316	Antonio Dufour	32hrs(égoût pluv.)+12hrs eau+ 1 voy.	330.32
0317	MRC Charlevoix-Est	Quote-Part	5292.50
0318	MRC Charlevoix-Est	Amendement	800.00
0319	Les Pétroles Irving	Huile à Chauffage	149.02
0320	Westburne Québec	Pièces compteur d'eau	222.22
0321	Antoine Boulianne	20hrs Projet égoût pluvial	145.60
0322	Antoine Boulianne	57 hrs trav.eau et dépotoir	414.96
0323	Annulé	Annulé	
0324	U.M.R.C.Q.	Courrier spécial	20.51
0325	Pièces d'autos Deschênes	Fournitures égoût pluvial	310.74
0326	Publications CCH/FM	balance TPS Impayée	9.45
0327	HLP Service	Achat films Polaroid	45.55
0328	Hebdo Charlevoix	avis public(amendement)	205.12
0329	Foitras, Laviguer assur.	Assurance pompiers volontaire	490.50
0330	Revenu Québec	Déductions	578.02
0331	Centre fiscal	Déductions	380.88
0332	TRANSCIE	Travaux dépotoir	1048.19
0333	Cain, Lamarre, Wells Avocats	Honoraires professionnels	1071.55
0334	Luc Caron	1 voy. St-Siméon	21.00

RÉSOLUTION # 62-96

Il est proposé,
que les comptes soient acceptés et payés tel que présenté.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 63-96

CONSIDÉRANT la rencontre avec le Ministère des Transports
concernant le nouvel aménagement du Pont de la Rivière aux Canards
et de la route reliant celui-ci;

CONSIDÉRANT que le Ministère doit demander l'approbation du Conseil
municipal pour autoriser les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guile Imbeault,
secondé par Réjean Ouellet,

que nous acceptions les travaux projetés pour la correction
de la courbe de la Rivière aux Canards selon le plan du Ministère des
Transports.

Accepté à l'unanimité



AVIS DE MOTION

Monsieur Gérard Foster donne un avis de Motion pour défendre le lavage des autobus autre que ceux qui ont des autobus dans Baie Ste-Catherine.

RÉSOLUTION # 64-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Rachel P. Caron

que nous envoyons un circulaire aux gens de Baie Ste-Catherine pour qu'ils tondent leur gazon et nettoient leur terrain pour agrémenter la beauté de notre village.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 65-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Gérard Foster,

que nous autorisons le service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix-Est d'envoyer à notre avocat des plans pour amendement dans le cadre de notre entente entre la Municipalité et Sylvio Thibeault.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 66-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Gérard Foster

que nous demandions au M.A.M. une extension jusqu'au 30 juillet 1996 pour déposer le rapport financier 1995.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 67-96

Il est proposé par Rachel P. Caron
secondé par Réjean Ouellet

que la Secrétaire soit autorisée à aller à la MRC le 28 septembre prochain pour une journée de formation donné par l'U.M.R.C.Q., ceci au montant de 136.75.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 68-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Odile Imbeault

que le Maire soit autorisé à avoir une clef du bureau municipal
pour des question de légalité selon l'article 199 du Code municipal.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 69-96

CONSIDÉRANT QU'environ 10 personnes de Baie Ste-Catherine travaillent
à Tadoussac en saison estivale;

CONSIDÉRANT le trafic qui afflue en cette saison;

CONSIDÉRANT QU'ils doivent attendre dans la file d'attente très souvent
pour aller et revenir du travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Rachel P. Caron

que nous demandions une autorisation à la société des
Traversiers du Québec pour obtenir une vignette pour que les gens qui
travaillent à Tadoussac puissent aller et revenir de travailler.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 70-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Gérard Foster

que nous demandions au Ministère des Transports pour
changer l'affiche Baie Ste-Catherine à l'entrée du village et non au centre du
village.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 71-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Odile Imbeault

que nous demandions le nouveau programme fédéral,
soit pour avoir un projet pour faire un sentier
pédestre en collaboration avec Parc Saguenay.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 72-96

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Rachel P. Caron

que nous achetions de la pelouse pour déposer sur
notre égoût pluvial au montant de 12 cent du pied carré.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 73-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h25

Albert Boullanne
Maire
Eve Savard
sec.-trés.

////////////////////////////////////

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

27ième jour du mois de juillet 1996. Assemblée spéciale du conseil
municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle
municipale à 16h00 et suivant l'avis de convocation qui a été livré aux
conseillers le 23 juillet dernier.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boullanne
Mesdames et messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster,
Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et Rosalre Poltras

Tous formant quorum.

Les points à discuter sont les suivants:

- Autorisation au Maire et à la Secrétaire-trésorière à signer et initialement l'addendum à la convention du 4 juin 1991.
- Location de bureaux à l'école St-Firmin pour des fins municipales.



RÉSOLUTION 74-96

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Odile Imbeault,

que le Maire Albert Boullanne et la secrétaire-trésorière Eve Savard soient mandaté afin de signer l'addendum à la convention du 4 juin 1991 dont projet est annexé au soutien de la présente résolution.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 75-96

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bale Ste-Catherine désire aménager un nouveau bureau et rénover celui que nous avons déjà;

CONSIDÉRANT les coûts très élevés pour ces rénovations;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation de locaux à l'école St-Firmin sont en diminution;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons garder notre école ouverte le plus longtemps possible.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Rachel P. Caron

QUE nous demandons à la Commission Scolaire Laure-Conan pour louer des locaux pour des fins municipales pour un montant de 200\$ par mois.

QUE cette résolution soit conditionnelle à ce que l'on puissent faire les assemblées du Conseil municipal dans le gymnase de l'école.

QUE cette résolution soit envoyée à M. Pierre Asselin, Président de la Commission Scolaire Laure-Conan.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 76-96

Mme Rachel P. Caron propose la levée de l'assemblée à 16h30.


Maire

sec.-trés.



ADDENDUM À LA CONVENTION DU 4 JUIN 1991

- ENTRE: Monsieur SYLVIO THIBEAULT, domicilié et résidant au 161, rue de la Chaudière, St-Nicolas, comté de Lévis, district de Québec;
- ET: SYLVIO THIBEAULT IN TRUST, domicilié et résidant au 161, rue de la Chaudière, St-Nicolas, comté de Lévis, district de Québec;
- ET: LES PLACEMENTS TIRABOURS INC., corporation légalement constituée ayant son siège social au 25, Place Marché-Champlain, bureau 101, en les ville et district de Québec, dûment représentée aux présentes par M. Sylvio Thibeault;
- ET: CROISIÈRES NAVIMEX INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 25, Place Marché-Champlain, bureau 101, en les ville et district de Québec, dûment représentée aux présentes par M. Sylvio Thibeault;
- «Ci-après dénommés: NAVIMEX»
- ET: MUNICIPALITÉ DE BAIE STE-CATHERINE, corporation municipale légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 488, rue Principale, à Baie Ste-Catherine, district de Charlevoix, dûment représentée aux présentes par monsieur le maire et la secrétaire-trésorière...
- «Ci-après dénommée: MUNICIPALITÉ»
- ET: LES INVESTISSEMENTS NAVIMEX INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 25, Place Marché-Champlain, bureau 400, en les ville et district de Québec, dûment représentée aux présentes par M. Edouard Hamel;
- ET: VOYAGES A.M.L. INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 124, rue St-Pierre, C.P. 747, Haute-Ville, à Québec, dûment représentée aux présentes par M. Edouard Hamel;

"Ci-après dénommées: L'INTERVENANTE"

ATTENDU QUE la convention intervenue entre Navimex et la Municipalité du 4 juin 1991 était assortie de conditions suspensives dont l'adoption de règlements par la municipalité;



- 2 -

ATTENDU QUE les conditions suspensives n'ont pu se réaliser à l'intérieur du délai imparti;

ATTENDU QU'IL est toujours de l'intention des parties de régler les litiges qui les opposaient au moment de la signature de la convention selon les termes de ladite convention en l'adaptant compte tenu de l'évolution de la situation et du temps;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

A) MODIFICATIONS À LA CONVENTION DU 4 JUIN 1991

- 1.— La date du 1 juillet 1992, indiquée aux paragraphes A) items 1, 5, 6 et 7 de la convention est remplacée par l'expression «un délai raisonnable d'au maximum dix (10) mois de la signature du présent addendum».
- 2.— Les délais de cinq (5) ans prévus au paragraphe B), de la convention du 4 juin 1991 sont remplacés comme suit:
 - paragraphe B, item 2.2 (page 5): trois (3) ans;
 - paragraphe B, item 2.3 (page 5): quatre (4) ans.
- 3.— Au paragraphe B) items 1.1 et 1.2, la municipalité convenait de modifier et d'adopter de la réglementation d'urbanisme conformément à ce qui y était prévu. Par la suite, d'autres discussions ont eu cours entre les parties modifiant en partie les engagements de la municipalité à ce sujet. De plus, la municipalité adoptait, entre autres, le 7 décembre 1992, des règlements d'urbanisme. Ces règlements n'étant pas conformes à ce qui a été convenu entre les parties à ce jour, il est nécessaire de procéder à l'adoption de modifications au règlement de zonage.

Il est donc convenu entre les parties que la municipalité a dix (10) mois, à compter de la signature par les parties du présent addendum, pour procéder à l'adoption de modifications au règlement de zonage dont le contenu est joint aux présentes, à défaut de quoi, le présent addendum et la convention du 4 juin 1991 seront considérés comme nuls, tel qu'il en est question au premier alinéa du paragraphe B, item 1, de la convention de 1991.

De plus, les parties conviennent que lorsque la municipalité aura adopté et mis en vigueur les modifications indiquées dans l'annexe joint aux présentes, la municipalité aura rempli sa part des obligations qui étaient contenues dans les paragraphes 1.1 et 1.2 de la convention du 4 juin 1991 et ce, sans égard aux incompatibilités qui peuvent exister entre la convention de 1991, et celle suggérée par le contenu des présentes.



- 3 -

Enfin, les parties conviennent que, partout où il est fait référence, dans la convention du 4 juin 1991, à l'adoption et/ou l'entrée en vigueur des règlements de la section B) 1., il est dorénavant question des modifications indiquées dans l'annexe joint aux présentes.

4.— Le paragraphe B, item 1.2 A), deuxième alinéa (page 3) est modifié par l'ajout du mot «gratuitement» immédiatement après l'expression «de réserver».

5.— Les parties reconnaissent que la convention du 4 juin 1991 fait référence, quant au zonage municipal, au règlement 36-88 tel qu'il existait à cette époque. Aussi, au paragraphe B, item 2,B) (page 5) de cette entente, nous devrions lire maintenant aux lieu et place de «zone H-04», la «zone 13H» en référence au règlement de zonage actuel numéro 49.

6.— Navimex et l'intervenante acceptent, préalablement à l'adoption par la municipalité des modifications au règlement de zonage pour lesquelles la municipalité s'est engagée par la présente, de transmettre diligemment à cette dernière par écrit leur reconnaissance de la conformité desdites modifications aux engagements pris par la municipalité à l'intérieur du présent addendum, et advenant des prétentions de non-conformité, préciser les informalités ainsi que les corrections suggérées.

7.— Le paragraphe B, item 3 (page 6) de la convention du 4 juin 1991 est remplacé par le suivant:

«3. La minimisation des coûts du développement futur de la municipalité.»

Navimex et ses ayants droits s'engagent, par la présente, à défrayer les coûts (déduction faite des subventions obtenues) pour la municipalité, de la mise en place des équipements et services publics d'aqueduc et d'égout qui pourraient être requis ou utiles pour la réalisation des projets rendus possibles par la mise en vigueur de la réglementation dont il est fait mention à l'annexe de l'addendum de juin 1996 et ce, pour une période de trois (3) ans à compter de la signature dudit addendum. Navimex, ses ayants-droits, et la municipalité collaboreront pour obtenir toutes les subventions gouvernementales possibles dans les circonstances.

Après cette période de trois (3) ans, les parties seront régies par la législation alors existante.»

8.— Les parties conviennent que seul Navimex profite des avantages conférés au paragraphe B, item 4.2 (page 6) de la convention du 4 juin 1991, la somme de 20 000 \$ appartenant à Navimex, à l'exclusion de l'intervenante.



- 4 -

De plus, les parties règlent ainsi tant le dossier de première instance numéro 240-05-000114-869 que le dossier d'appel numéro 200-09-000126-901.

B) DISPOSITIONS FINALES:

1. La municipalité reconnaît que la réglementation de zonage actuelle amendée par les modifications annexées aux présentes validera les usages suivants par rapport aux emplacements y mentionnés ayant fait l'objet des litiges dans le passé:
 - usage de service de traiteur pour les services de croisières, de résidences et stationnement pour les employés de "Navimex", pour la maison Imbeault;
 - usage de bureau et services administratifs, chambre pour les employés de «Navimex», pour la maison Boulianne;
 - usage de stationnement comme complément du service de croisières, sis au Nord et le long de la route 138 sur une partie du lot 6, Rang B, Canton Saguenay;
 - usage de billetterie dans la zone 30C de la réglementation de zonage actuelle;
 - usage boutique de souvenirs dans la zone 21-H de la réglementation de zonage actuelle;
 - usage restaurant pour le casse-croûte Arbour dans la zone 21-H de la réglementation de zonage actuelle;
- 2.— La municipalité reconnaît, par les présentes, qu'au meilleur de la connaissance de son conseil que l'empierrement situé à proximité du quai fédéral dans la zone 30C de son actuel règlement de zonage est la base de ce qui était dénommé le quai Price.
- 3.— Sans préjudice aux prétentions de chacune des parties advenant la non-entrée en vigueur de la réglementation prévue à l'item A) 3 des présentes, Navimex reconnaît qu'au moment de l'entrée en vigueur de ladite réglementation tous les permis émis à l'époque des litiges par l'inspecteur en bâtiment, M. Albert Savard, à titre non limitatif ceux produits en annexe, sont nuls. D'autre part, Navimex affirme ne plus avoir en sa possession quelconque de ces permis ou copie de ces permis.
- 4.— Le présent addendum ne sera valable que lorsqu'il aura été signé par toutes les parties et la signature de l'une d'elles seulement ne donnera aucune validité au présent addendum.



- 5 -

Le présent addendum et la convention du 4 juin 1991, lient les parties et leurs ayants droits.

5.— Les parties déclarent qu'elles considèrent la convention signée le 4 juin 1991 et le présent addendum pour valoir de transaction au sens du Code civil du Québec, lors de l'entrée en vigueur de la réglementation dont il est fait mention au paragraphe A)3 des présentes.

6.— Il est toutefois entendu entre les parties que le manquement aux obligations contractuelles de l'une des parties vis-à-vis l'autre, ne saurait profiter à la troisième partie aux contrats.

A titre d'exemple, advenant que la municipalité ne remplisse pas l'une ou l'autre de ses obligations vis-à-vis Navimex, l'intervenante ne saurait invoquer ce manquement en sa faveur. A l'inverse, si Navimex ne remplissait pas ses obligations vis-à-vis la municipalité, la municipalité ne saurait invoquer ce manquement vis-à-vis l'intervenante dans ses relations contractuelles avec elle.

7.— L'intervenante intervient à la présente à titre d'ayant droit pour avoir acquis de Navimex certains biens immobiliers faisant l'objet de la convention du 4 juin 1991. Elle se déclare liée par ladite convention du 4 juin 1991 et le présent addendum pour tous les biens immobiliers qu'elle a acquis. Elle donne également quittance de ses obligations à Navimex relativement au règlement des litiges dont faisaient l'objet les biens immobiliers acquis par l'intervenante, lesquelles obligations étant énoncées aux ententes intervenues entre elles le 17 août 1995.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ CE IÈME JOUR DE 1996

MUNICIPALITÉ DE BAIE STE-CATHERINE

PAR: _____

PAR: _____

SYLVIO THIBEAULT
SYLVIO THIBEAULT IN TRUST
LES PLACEMENTS TIRABOURS INC.
CROISIÈRE NAVIMEX INC. et leurs ayants droits.

PAR: _____
SYLVIO THIBEAULT

PAR:

EDOUARD HAMEL



ANNEXE

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE

1.— Maison Boulianne

- Ajout d'un item 34 "bureaux et services administratifs" au deuxième alinéa de l'article 2.2.2.3 de l'actuel règlement de zonage actuel;
- Ajout d'une note 15 à la grille des spécifications concernant la zone 21CH disant: "Parmi les usages autorisés de la classe Ce, seul "bureaux et services administratifs" sont autorisés."
- La zone sera désignée 21CH.

2.— Casse-croûte Arbour

- Réponse positive à votre demande: ajout de l'usage Ce (a. 2.2.2.5), Classe commerce et service d'hébergement et de restauration, dans la zone 21 CH;

3.— Maison Imbeault

- Extension de 120 m à 150 m de la zone 21CH afin de profiter de la nouvelle classe Ce (a. 2.2.2.5).

4.— Réaménagement du secteur de la montagne

La montagne est divisée en deux (2) zones comme suit:

A) Zone: 33-REC

Hj: Résidence secondaire;
Rb: Récréation extensive;
(En corrigeant la liste de l'article 2.2.4.2 pour y enlever à l'item 5 le mot "rustique", ce qui permettrait d'aménager tout type de camping);

ET

Ajout à la grille de spécification dans la section "usages spécifiquement autorisés" d'une note 16 à la colonne 33-REC que : les centres de villégiature (holiday resort) sont spécifiquement autorisés.

ET



- 2 -

Extensionner la zone 33-REC de 70 m du côté Ouest du Chemin Notre-Dame-de-l'Espace;

B) Zone 20F

Conserve les mêmes usages que dans le règlement de zonage actuel sauf que l'on enlève l'usage sylviculture et le règlement sur les PAE pour la zone.

Sous les réserves suivantes:

1.— Superficie minimale des terrains:

Superficie des lots dans les zones 20F et 33 REC d'au moins 3 500 m² ou 37,674 p.c.

2.— Couvert forestier en milieu montagneux:

Toujours en ce qui a trait aux zones 20F et 33 REC, une surface d'au moins 60% des terrains, (3/5) de leur grandeur, doivent être laissées boisées. À titre d'exemple, 1400 m² sur 3 500 m² peuvent être utilisés pour construire une maison, un bâtiment secondaire, aménager un accès et un aire de repos.

3.— Spécifications précises quant aux matériaux de revêtement:

Toujours en ce qui a trait aux zones 20F et 33 REC, des spécifications précises au chapitre de la nature (noble) et de la couleur (sobre) des matériaux de revêtements seront indiqués à l'article 5.4 du règlement de zonage afin d'assurer la qualité de l'intégration des projets en milieux montagneux.

Afin de mieux visualiser la répartition approximative des deux (2) zones 20F et 33REC, un croquis est ajouté à la fin du présent annexe.

5.— Ports de plaisance et location de bateaux

- Ajout est fait au 8^e alinéa de l'article 2.2.43 de l'actuel règlement de zonage que toute personne qui vient construire et exploiter un port de plaisance, est assujéti à l'obligation de réserver gratuitement dans son projet 10% des espaces pour bateaux de plaisance aux citoyens de la municipalité.
- La même indication est faite au règlement relatif aux permis et certificats.



- 3 -

6.— Boutique de souvenirs

- Ajout de la note 5 à la grille de spécifications concernant la zone 21 CH comme usage spécifiquement autorisé, soit:
«Seuls les commerces et services locaux identifiés au paragraphe 27 du premier alinéa de l'article 2.2.2.3 sont autorisés dans la classe Cc.».

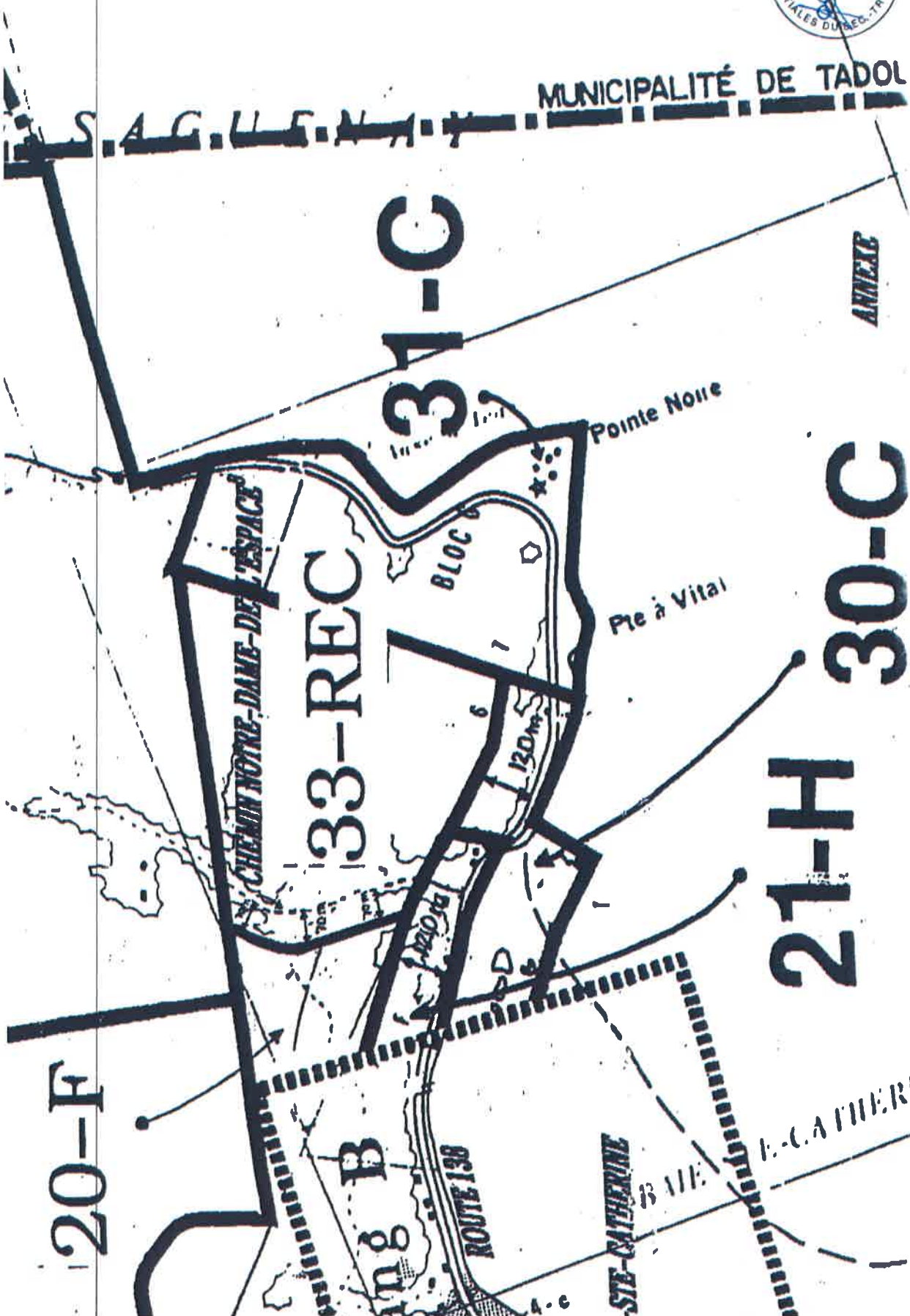
à l'Eau

Com.

Pte de l'islet



MUNICIPALITÉ DE TADOL



ANNEXE



ANNEXE

COPIES DE PERMIS

(En référence à l'item B)3, page 4 de l'addendum)



DEMANDE de PERMIS de CONSTRUCTION

** SI REQUIS EN VERTU DES REGLEMENTS

MUNICIPALITE Baie Sainte-Catherine

Construction (X) Réparation (X) Transformation ()

nom Rue...438..... No. civique N/D..... No. cadastre...N/D.....

DOMS et ADRESSE des INTERESSES:

Propriétaire Sylvio Thibeault Adresse 181 de la Chaudière, St-Nicolas, QC

Procureur-fondé Architecte

Entrepreneur Surveillant.....

DIMENSIONS du TERRAIN: ± 3,000 pieds de front ±500 pieds de profondeur
Si le terrain est de forme irrégulière, donner le croquis

DETAILS du BATIMENT:

Dimensions pieds de front voir description pieds de profondeur..... étages

Toit plat () Comble () Manivarde ()

Intérieurs: Souterrain Murs extérieurs.....

Murs intérieurs..... Planchers.....

Toile Cheminées.....

DESTINATION du BATIMENT:

Habitation unifamiliale () bifamiliale () collective () magasin ()

magasin et logement () bureaux () manufacture () autres

Plans () élévations () coupes () croquis () devis () etc. fournis

Si non, description des donnés au verso.

Date à laquelle les travaux seront commencés...avril 1988.....

Durée probable des travaux 2 ans Coût probable des travaux \$.....

Détails additionnels...voir description LA PLAN DE LOTISSEMENT A VENIR DE L'ENVIRONNEMENT A RESPECTER.

L'aménagement d'une salle d'exposition et d'attente est aussi prévue. Elle sera située sur le piliers à l'ouest du quai de Baie Sainte-Catherine. Les dimensions seront de 50' x 30', sur un étage. Le toit sera en pente, le solage en pierre et ciment, les murs extérieurs seront en bois et en brique, l'intérieur sera en bois et en panneaux de plâtre, le plancher en béton et en bois. Les cheminées seront en acier. Rampe d'accès.

Je, soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je m'en conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé A. Québec ce 10ème jour

12 mars 19 88

Approuvé le 12-7-88 19 88

(Signé) Propriétaire ou procureur-fondé



DEMANDE de PERMIS de CONSTRUCTION

** SI REQUIS EN VERTU DES REGLEMENTS

MUNICIPALITE Baie Sainte-Catherine

Construction (X)

Réparation (X)

Transformation ()

Rue...438... No. civique...N/D... No. cadastre...N/D...

OMS et ADRESSE des INTERESSES:

Propriétaire, Sylvio Thibault... Adresses, 151 de la Chaudière, St-Nicolas, QC

Procureur-fondé... Architecte...

Entrepreneur... Surveillant...

DIMENSIONS du TERRAIN: ± 3,000 pieds de front ± 500 pieds de profondeur

DETAILS du BATIMENT:

Dimensions... pieds de front... voir description... pieds de profondeur...

Tout plat ()

Comble ()

Manivelle ()

Intérieurs: Plancher... Murs extérieurs...

Murs intérieurs... Plancher...

Tout... Cheminée...

DESTINATION du BATIMENT:

Habitation unifamiliale () bifamiliale () collective () magasin ()

magasin et logement () bureaux () manufacture () autres...

Plans () élévations () coupes () croquis () devis () etc. fournis

Si non, description des... donnés au verso.

Date à laquelle les travaux seront commencés... avril 1988...

Durée probable des travaux... 2 ans... Coût probable des travaux...

Détails additionnels... voir description... PLAN DE LOTISSEMENT A VENIR DE L'ENVIRONNEMENT A RESPECTER.

L'aménagement d'une salle d'exposition et d'attente est aussi prévue. Elle sera située sur le pilière à l'ouest du quai de Baie Sainte-Catherine. Les dimensions seront de 50' x 30', sur un étage. Le toit sera en pente, le solage en pierre et ciment, les murs extérieurs seront en bois et en brique, l'intérieur sera en bois et en panneaux de plâtre, le plancher en béton et en bois. Les cheminées seront en acier. Rampe d'accès.

Je, soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé A... Québec... ce, 10ème... jour

le 12 mars 1988

Approuvé le 12 mars 1988

(Signé) Propriétaire ou procureur-fondé

Signé... Inspecteur en bâtiment

ORIGINAL POUR DOSSIER

DEMANDE de PERMIS de CONSTRUCTION

** SI REQUIS EN VERTU DES REGLEMENTS

MUNICIPALITE Baie Sainte-Catherine



Construction (X) Réparation (X) Transformation ()

Zone Rue... 438 No. civique... N/O No. cadastre... 00000

NOMS et ADRESSE des INTERESSES:

Propriétaire Sylvio Thibault Adresse 181 de la Chaudière, St-Nicolas, QC

Procureur-fondé Architecte

Entrepreneur Surveillant.....

DIMENSIONS du TERRAIN: ± 3,000 pieds de front ±500 pieds de profondeur
(01 le terrain est de forme irrégulière, fournir croquis)

DETAILS du BATIMENT:

Dimensions: pieds de front voir description pieds de profondeur étages

Toit plat () Comble () Mansarde ()

Matériaux: Boisage Mur extérieur.....

Mur intérieur Plancher

Tels Cheminée.....

DESTINATION du BATIMENT:

Habitation unifamiliale () bifamiliale () collective () magasin ()

magasin et logement () bureaux () manufacture () autres

Plans () élévations () coupes () croquis () devis () etc. fourni

Si non, description des donnés au verso

Date à laquelle les travaux seront commencés .. avril 1989

Durée probable des travaux 2 ans Coût probable des travaux \$ 1,500,000

Détails additionnels voir description

Je, enuissigné, décl
que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je
conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rappo

Signé A .. Québec cs. 10ème

de 19 88

Approuvé le 12 - 3 - 1988

(Signé)
Titre

Inspecteur en bâtiment

(Signé)
Propriétaire ou procureur-fondé

ORIGINAL POUR DOSSIER

Formaire Municipalité 110, Paroisse, Qc - No. 207-P-NR

19/07 '88 10:16

2418 547 9590

AVOCAT CAIN & ASS

018/023



PROJET DE DEVELOPPEMENT

Phase II

Nous prévoyons la construction d'un hôtel de 50 chambres sur un îlot de roches connu comme étant l'ancien quai de Price. Les dimensions sont de 200' X 100' sur deux étages, toits en pente, solages de pierres et ciment, murs extérieurs en bois, intérieur en bois et panneaux de plâtre, planchers en bois et béton, cheminées en acier.

Nous désirons construire 10 chalets doubles de 25' X 45' sur un étage, toit en pente, solage en pierre et ciment, murs extérieurs en bois, murs intérieurs en bois et en panneaux de plâtre, planchers en béton et bois, cheminées en acier. Ces constructions seront situées sur l'ancien site du village, avec accès par la rue Notre-Dame de l'Espace.

Aménagement d'un terrain de camping de 100 emplacements aux abords de la rue Notre Dame de l'Espace, avec points d'observation, sentiers pédestres aménagés, de façon à profiter pleinement de la nature. Ecurie pour chevaux de 25' X 60'.

Ce projet sera réalisé à partir de 1989, conditionnellement à l'obtention du financement et autres nécessités, au coût de 1,500,000.00. Le tout devra être conforme aux lois sur l'environnement du Québec.

DEMANDE de PERMIS de CONSTRUCTION

** SI REQUIS EN VERTU DES REGLEMENTS



MUNICIPALITE Basle Sainte-Catherine

Construction (☒)

Réparation (☐)

Transformation (☐)

Zone Rue... 438 No. civique N/D No. cadastre... N/D

NOMS et ADRESSE des INTERESSES:

Propriétaire Sylvio Thibeault Adresse 151 de la Chaudière, St-Nicolas, QC

Procureur-fondé Architecte

Entrepreneur Surveillant.....

DIMENSIONS du TERRAIN: ± 3,000 pieds de front ± 500 pieds de profondeur

Si le terrain est de forme irrégulière, fournir croquis

DETAILS du BATIMENT:

Dimensions pieds de front voir description pieds de profondeur.....

Toit plat (☐)

Cumble (☐)

Mansarde (☐)

Mur intérieur Ruée Mur extérieur.....

Mur intérieur Plancher.....

Tolu Cheminée.....

DESTINATION du BATIMENT:

Habitation unifamiliale (☐) bifamiliale (☐) collective (☐) magasin (☐)

magasin et logement (☐) bureaux (☐) manufacture (☐) autres

Plans (☐) élévations (☐) coupes (☐) croquis (☐) devis (☐) etc. fournis

Si non, description des donnés au verso.

Date à laquelle les travaux seront commencés avril 1988

Durée probable des travaux 2 ans Coût probable des travaux \$.....

Détails additionnels voir description

BILLETÉRIE

PLAN DE LOTISSEMENT AVE.
LOI DE LOTISSEMENT
L'ENVIRONNEMENT A RESPEC

Nous désirons aussi réaménager une billetterie (déjà existante) et un kiosque de souvenirs, dont les dimensions seront de 50' X 30' sur un tage, avec toit en pente, solage en pierres et ciment, murs extérieurs en bois, intérieur en bois et panneaux de plâtre, planchers en béton et bois, cheminées en acier.

Je, SYLVIO THIBEAULT soussigné, déclare

que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à Québec ce 19ème jour

de mars 19 88

Approuvé le 12 19 88

(Signé) [Signature]
Propriétaire ou procureur-fondé

(Signé) [Signature]

..... Inspecteur en bâtiment

ORIGINAL POUR DOSSIER

19/07 '88 10:17

418 547 9590

AVOCAT CAIN & ASS

020/023

R-4



DEMANDE de PERMIS de CONSTRUCTION

** SI REQUIS EN VERTU DES REGLEMENTS

MUNICIPALITE Bele Sainte-Catherine

Construction (☒) Réparation (☒) Transformation ()

Zone Rue...138..... No. civique...N/O..... No. cadastre...N/O.....

NOM et ADRESSE des INTERESSES:

Propriétaire...Sylvio Thibeault..... Adresse...151 de La Chaudière, St-Hugues, QC

Procureur-fondé Architecte

Entrepreneur Surveillant.....

DIMENSIONS du TERRAIN: $\pm 3,000$ pieds de front ± 500 pieds de profondeur
où le terrain est de forme irrégulière, donner le croquis

DETAILS du BATIMENT

Dimensions pieds de front voin description pieds de profondeur.....

Toit plat () Croupe () Mansarde ()

Matériaux d'usage Murs extérieurs.....

Murs intérieurs..... Planchers

Toits Cheminées.....

DESTINATION du BATIMENT:

Habitation unifamiliale () bifamiliale () collective () magasin ()

magasin et logement () bureaux () manufacture () autres

Plans () élévations () coupes () croquis () devis () etc. fournis

Si non, description des donnés au verso.

Date à laquelle les travaux seront commencés avril 1988

Durée probable des travaux 2 ans Coût probable des travaux \$ 20,000

Détails additionnels mois, description.....

TERRAIN DE STATIONNEMENT

PLAN LOTISSEMENT A VENDRE
LOI DE L'ENVIRONNEMENT A RES

Un terrain de stationnement sera aménagé. Les dimensions projetées sont: 300 pieds par 100 pieds, et le dit terrain sera situé en bordure de la route 138, à l'ouest du quai de Belle Sainte-Catherine.

Je, Sylvio THIBEAULT soussigné, déclare

que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis de bâtir m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à .. Québec ce 10^{ème} jour

de 12 mars 19 88

Approuvé AS le 12-3 19 88

(Signé) Albert Laroche

..... Inspecteur en bâtiment

ORIGINAL POUR DOSSIER

Formulaires Municipaux 1400, Québec, Qc. No. 607-P-NCS

DEMANDE de PERMIS de CONSTRUCTION

MUNICIPALITE

BAIE SAINT-E-CATHERINE

Construction ()

Réparation ()

Transformation (X)

Zone 03 Rue 138 No civique N/D No cadastre N/D

NOMS et ADRESSE des INTERESSES:

Propriétaire CASSE-CROUTE BAIE SAINT-E-CATHERINE INC. Adresse 294 RTE 138

Procureur-fondé Architecte

Entrepreneur Surveillant

DIMENSIONS du TERRAIN: 300 pieds de front 300 pieds de profondeur

DETAILS du BATIMENT:

Dimensions: 24 pieds de front 17 1/2 pieds de profondeur 1 étages

Toit plat ()

Cumbe ()

Mansarde ()

Matériaux: Solage BOIS Murs extérieurs BOIS

Murs intérieurs BOIS Planchers BOIS

Toits BOIS Cheminées A.P.I.E.R.

DESTINATION du BATIMENT:

Habitation unifamiliale () bifamiliale () collective () magasin ()
magasin et logement () bureaux () manufacture () autres CASSE-CROUTE

Plans () élévations () coupes () croquis () devis () etc. fournis

Si non, description des données au verso

Date à laquelle les travaux seront commencés Août 88

Durée probable des travaux 1 AN Coût probable des travaux \$ 20,000

Détails additionnels: PLAN DE DETAILLEMENT A FOURNIR
- RESPECT DES LOIS SUR L'ENVIRONNEMENT
- SITUÉ A L'OUEST DU QVAI SELON PLAN

Je, soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à ce jour

Approuvé le 17-5-88 (Signé) Propriétaire ou procureur-fondé

(Signé) Titulaire

COPIE DU PROPRIETAIRE

Formulaires Municipales Ltd., Farnham, Qc No. M07-P-NCR



DEMANDE de PERMIS de CONSTRUCTION

MUNICIPALITE BAIE-STE-CA-TH-ERINE

Construction ()

Réparation ()

Transformation ()

Zone Rue

No. civique

No. cadastre

NOMS et ADRESSE des INTERESSES

Propriétaire CARSTERS TAVIMEX INC.

Adresse 25 PLACE MARCHÉ CAP-PLAIN SUITE

Procureur-fondé

Architecte

Entrepreneur

Surveillant

DIMENSIONS du TERRAIN: 208 pieds de front 123 pieds de profondeur

DETAILS du BATIMENT:

Dimensions: 04 pieds de front 12 pieds de profondeur 1 étages

Tout plat (X)

Comble

Mansarde

Matériaux: Soutage BOIS DE BOIS

Murs extérieurs ALUMINIUM

Murs intérieurs PRÉFINI

Planchers BOIS

Toits TOLE

Cheminées

DESTINATION du BATIMENT:

Habitation unifamiliale (X) bifamiliale () collective () magasin ()

magasin et logement () bureaux () manufacture () autres

Plans () élévations () coupes () croquis () devis () etc. fournis

Si non, description des données au verso

Date à laquelle les travaux seront commencés PRINTEMPS 1988 POUR LA FINITION DES TRAVAUX

Durée probable des travaux INDÉ Coût probable des travaux \$ 1,000,00

Détails additionnels LA ROULOTTE ET LA BÂTIMENT EXISTANTE SERONT INTÉGRÉS AFIN DE FAIRE UNE CONSTRUCTION.

Je, SYLVIO THIBEAULT

soussigné, déclare

que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de construction en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé à QUÉBEC

ce 3ème jour

de MONTREAL 1987

Approuvé le 11-4-88

(Signé)

Propriétaire ou procureur-fondé

(Signé) Albert Savard

Titre

COPIE DU PROPRIÉTAIRE

Formulaires Municipales 140e, Parnham, Qc - No. 207-P-NCM

**ADDEMDUM À LA CONVENTION
DU 4 JUIN 1991**

ENTRE

Sylvio Thibeault
Sylvio Thibeault in Trust
Les Placements Tirabours Inc.
Croisières Navimex Inc.

Ci-après dénommés: NAVIMEX

-et-

Municipalité de
Baie-Ste-Catherine

Ci-après dénommée: MUNICIPALITÉ

-et-

Les investissements Navimex Inc.
Voyages A.M.L. Inc.

Ci-après dénommées: L'INTERVENANTE





Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

5ième jour du mois d'août 1996. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne
Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster,
Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et ~~Rosaire Poitras~~.

Tous formant quorum

Mme Eve Savard, sec.-trés. est aussi présente.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert

RÉSOLUTION #77-96

Il est proposé,
que les minutes du 2 juillet et du 27 juillet 1996 soient
acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

0335	Garage St-Siméon	15 voy.sable à 35\$+3h. grader(eg.plu.)	720.00
0336	Pascal Gaudreault	4.5h.+13 charge.(eg.plu.)+7h.depot.+bar.	615.00
0337	Eve Savard	sem.term. le 5 juillet 1996	240.51
0338	Eve Savard	sem.term. le 12 juillet	240.51
0339	Gazon J.B. Larouche	Achat gazon égoût pluvial	1230.71
0340	Jérôme Savard	Location Mixeur(égoût pluvial)	50.00
0341	Jules Savard	SErvices d'électr.+ d'eau	50.00
0342	Charles-Henri Dufour	70.5 hrs égoût pluvial	472.36
0343	Eve Savard	sem.term. le 19 juillet	240.51
0344	Antonio Dufour	67.5 hrs égoût pluvial	491.40
0345	Pierre Savard	19hrs égoût pluvial	138.32
0346	Mme Joseph Laprise	épicerie	33.30
0347	Poste Canada	Avis d'ébullition	6.44
0348	Plèces d'autos Deschênes	Plèces égoût pluvial	2347.29
0349	Garage Carol Arbour	Réparation camion incendie	112.76
0350	Eve Savard	sem. term. le 26 jillet	240.51
0351	Eve Savard	sem.term. le 2 août 1996	240.51
0352	Albert Boulianne	1 voy. Clermont	48.00
0353	Bernard Gagnon Electr.	contrat éclairage	341.87
0354	ANNULÉ	ANNULÉ	
0355	Marché B. Hovington	Epicerie	147.46



0356	Pascal Gaudreault	Creusage aqueduc Benoit Hovington	135.00
0357	pauly Foster	Soudure sur valve pompier	9.12
0358	MRC Charlevoix-Est	Quote-Part + mise à jour rôle foncier	3971.50
0359	Luc Caron	31 jours de chlore	217.00
0360	Luc Caron	31 jours lecture compteur d'eau	217.00
0361	Luc Caron	65 hrs générales	473.20
0362	Antoine Boulianne	29.5 hrs générales	214.76
0363	Ministère des Finances	Service de la Police	3240.00
0364	Bell Canada	téléphone	220.43
0365	Hydro-Québec	Eclairage Public	267.00
0366	Hydro-Québec	Bâtisse chlore	63.39
0367	Hydro-Québec	Salle Municipale	232.71
0368	Revenu Québec	Déductions	297.09
0369	Centre Fiscal	Déductions	190.46

TOTAL: 18263.27

RÉSOLUTION # 78-96

Il est proposé,
que les comptes soient payés et acceptés tel que
présentés.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 79-96

CONSIDÉRANT les bris du 19 et du 20 juillet dernier.

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses étaient obligatoires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Richard Gaudreault

que nous octroyons des dépenses pour environ 7000\$ pour les
bris qui sont survenus en ces dates.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 80-96

CONSIDÉRANT l'évènement du 19 et du 20 juillet 1996.

CONSIDÉRANT QUE nous avons subi des dommages d'aqueduc et de réseau routier,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Richard Gaudreault

que nous demandions de l'aide au Gouvernement du Québec pour réparer convenablement ces accès ainsi que le réseau.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 81-96

CONSIDÉRANT la demande faite à la Commission scolaire le 27 juillet dernier pour louer des locaux à l'école St-Firmin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Richard Gaudreault,

que, si notre demande est acceptée, nous demandons de pouvoir aménager le plus rapidement possible, soit avant la rentrée des classes.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 82-96

CONSIDÉRANT QUE les enfants de Baie Ste-Catherine demeurent en région éloignée;

CONSIDÉRANT les différentes raisons pour lesquelles on ne veut pas envoyer nos enfants du primaire à l'extérieur, tel que:

- Il y a assez des enfants du secondaire qui font environ 2 heures de trajet par jour pour aller à l'école. Ce ne serait pas acceptable d'envoyer de jeunes enfants à St-Siméon ou à Tadoussac;
- Psychologiquement, nous sommes convaincu que les enfants et les parents en souffriront. Les enfants risquent d'avoir des problèmes scolaires avec la fatigue du voyage;
- Nous avons beaucoup de pression de la part des parents pour garder nos enfants à Baie Ste-Catherine;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Gaudreault
secondé par Réjean Ouellet,

que nous demandions un moratoire pour au moins 5 ans
pour garder notre école ouverte.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 83-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h40.

*Alain Boulianne
Luc Savard, sec. trés.*

////////////////////////////////////

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

16ième jour du mois d'août 1996. Assemblée spécialt du conseil
municipal tenue à l'endroit habituel des séance, soit dans la salle
municipale à 19h15. Les conseillers étant tous présents renoncent à
l'avis de convocation et ils ont tous signés.

RÉSOLUTION # 84-96

CONSIDÉRANT les recherches en eau souterraine entreprise par la
Municipalité sur le lot 3-A du rang B;

CONSIDÉRANT QUE ce lot appartient à Monsieur Sylvio Thibeault;

CONSIDÉRANT la rencontre avec Monsieur Thibeault, Monsieur le Maire
et Monsieur Gilles Fillion ingénieur concernant l'achat du terrain par la
Municipalité pour installer notre système d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de ce terrain;

CONSIDÉRANT la lettre d'offre de vente faite par Monsieur Sylvio
Thibeault;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des délais à respecter pour les
infrastructures Canada-Québec;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Gaudreault,
secondé par Rosaire Poitras

que nous acceptons l'offre de vente de Monsieur Sylvio Thibeault au montant de 44800,00 \$ réparti sur 4 ans à raison de 11200,00 \$ par année en capital dans intérêts. Que nous envoyons un dépôt de 1000,00 \$ en acceptation de cette offre.

que, par le fait même, nous mandations Monsieur le Maire Albert Boullanne à signer l'offre d'achat.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 85-96

Il est proposé par Richard Gaudreault
secondé par Réjean Ouellet,

que nous demandons une secrétaire occasionnelle pour remplacer à l'occasion.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 86-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h20.


Albert Boullanne, Maire


Eve Savard, secrétaire-trésorière

////////////////////////////////////



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix

3ième jour du mois de septembre 1996. Assemblée
régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances,
soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province
de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne
Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster,
Odile Imbeault et Rachel P. Caron.

Tous formant quorum

Mme Eve Savard, sec.-trés. est aussi présente.

RÉSOLUTION # 87-96

Il est proposé,
que les minutes du 5 août 1996 soient acceptés tel que
lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

370	Eve Savard	sem.se term. le 9 août 1996	240.51
371	Claudine Therrien	Contrat vidanges mois dernier	675.00
372	Fabrique St-Firmin	Pmt messe pour Mme Germaine Boulianne	15.50
373	Frédéric Poitras	4h. bris aqueduc	29.12
374	Julien Savard	8h. travaux rue Leclerc	58.24
375	Eve Savard	3 journée vacance +2 jours travail	240.51
376	Eve Savard	sem.se term. le 23 août	240.51
377	Sylvio Thibeault	Acceptation de l'offre d'achat de ses terrains	1000.00
378	Julien Savard	9.5hrs travaux rue Leclerc	69.16
379	Pavé Mobile	Pose d'asphalte rue Leclerc	9116.40
380	Pavé Mobile	Pose d'asphalte rue Leclerc	7634.99
381	Eve Savard	sem.se term. le 30 août 1996	240.51
382	Chs-H. Dufour	14h. Urgence	101.92
383	Claudine Therrien	Contrat vidange	675.00
384	Luc Caron	31 jours de chlore	217.00
385	Transcie inc.	Réparation bris tuyau + chemin 20/7/96	1829.55
386	Westburne Québec	Achat pièces d'aqueduc	959.96
387	Westburne Québec	Achat pièces aqueduc (Urgence)	592.87
388	Pascal Gaudreault	Réparation chemin barrage(urgence)	225.00
389	Luc Caron	8 jours de compteur d'eau	56.00
390	Luc Caron	47.5hrs travaux divers	345.80
391	Bell Canada	Téléphone	181.00



392
393

J.A. Guérin et Fils
Réjean Ouellet

Fournitures
1 voy. Clermont (Urgence)

83.92
48.00

TOTAL: 24876.47

RÉSOLUTION # 88-96

Il est proposé,
que les comptes soient payés et acceptés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 89-96

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Réjean Ouellet

que le rapport financier 1995 soit accepté tel que présenté.

Accepté à l'unanimité

REGLEMENT NO 65

**REGLEMENT POUR INTERDIRE LE LAVAGE DES AUTOBUS
EXCEPTÉ LES AUTOBUS LOCALES**

CONSIDÉRANT QU' il est devenu nécessaire de réglementer l'usage de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE notre consommation d'eau potable prime sur les lavages d'autobus;

CONSIDÉRANT QU' un avis de Motion a été donné à cet effet, lors de la session ordinaire du 2 juillet 1996;

POUR CES MOTIFS, il est par le présent règlement ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue comme suit à savoir:

ARTICLE 1

Il est interdit aux gens qui sont desservis par le réseau d'aqueduc de laver des autobus, excepté pour les autobus locales.

ARTICLE 2

a) Lorsque la Municipalité de Baie Ste-Catherine constate la commission d'une infraction au présent règlement, l'inspecteur peut, préalablement à la délivrance d'un avis d'infractions, en aviser la personne en infractions. L'avis doit être donné par écrit.



b) Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins cent dollars (100\$) et d'au plus trois cent dollars (300\$), en plus des frais.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.


Albert Boulianne, Maire


Eve Savard, sec.-trés.

RÉSOLUTION # 90-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Rachel P. Caron

que nous engageons la firme d'arpenteur Laberge, Guérin et
Ass. pour arpenter les terrains à l'arrière du village pour un montant
maximal de 3000\$, taxe incluse.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 91-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Gérard Foster,

que nous engageons la MRC de Charlevoix-Est pour faire des
amendements selon l'entente Sylvio Thibeault ainsi que toutes les autres qui
s'y ajouteront.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 92-96

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Réjean Ouellet,

que nous autorisons les dépenses pour aménager les bureaux
de la municipalité à l'École pour un montant de 5000\$.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 93-96

Il est proposé par Rachel P. Caron
secondé par Gérard Foster

que nous autorisions des dépenses pour asphalté la rue
Leclerc pour un montant de 9116.40 \$

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 94-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Réjean Ouellet

que nous autorisions des dépenses pour asphalté la rue
Leclerc pour un montant de 7634.99 \$

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 95-96

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Rachel P. Caron

que nous autorisions des dépenses pour asphalté la rue
Leclerc pour un montant de 9999.00 \$

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 96-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Rachel P. Caron

que Mme Eve Savard soit autorisée à aller signer le dépôt
du rôle à la MRC.

Accepté à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Monsieur Réjean Ouellet donne un avis de motion décrétant une
dépense et un emprunt de 500 000,00 \$ pour des travaux
d'approvisionnement en eau souterraine à partir de puits creusés, relié
par une conduite pour le raccordement au réseau existant, d'un système
de chloration, d'un réservoir associé au système avec les conduites
requises pour son fonctionnement.

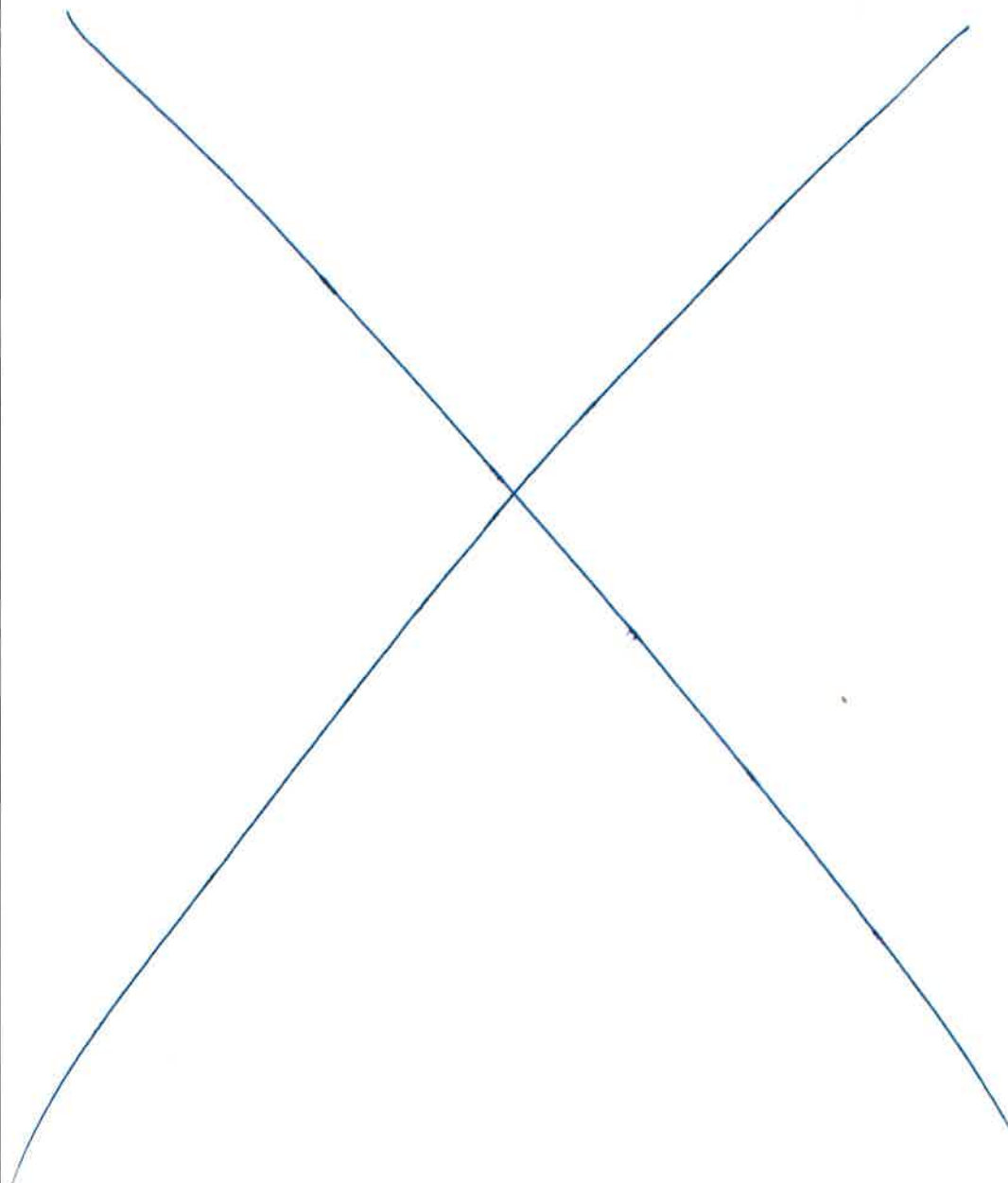


RÉSOLUTION # 97-96

Il est proposé par Rachel P. Caron
secondé par Odile Imbeault

que M. le Maire Albert Boulianne et la secrétaire Mme Eve
Savard soient autorisés à signer l'acte notarié de l'achat des terrains de
Monsieur Sylvio Thibeault.

Accepté à l'unanimité





RÉSOLUTION # 98-96

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Rachel P. Caron

que Monsieur Réjean Ouellet soit nommé pro-maire pour une
période de 3 mois.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 99-96

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par réjean Ouellet

que, si notre règlement d'emprunt est accepté, que nous
engagions un hydrogéologue, soit Monsieur Donat Bilodeau inc. pour nos
recherches en eau pour un montant de 11872.00 \$ + taxes.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 100-96

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a été accepté par le C.R.T.C. pour
installer le câble dans leurs fils;

CONSIDÉRANT qu'ils doivent faire un essai pilote dans des municipalité
pour voir si leur système fonctionne adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes situés dans une région éloignée, soit à
une heure des grands centres, soit La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE nous ne pouvons pas traverser les file pour câbler
Baie Ste-Catherine par la Rivière Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE ça serait trop coûteux de passer les fils de St-Siméon
à Bale Ste-Catherine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gérard Foster
secondé par Odile Imbeault

que nous demandions à Bell Canada pour que nous soyons
choisis pour leur Projet Pilote de cablodistribution.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 101-96

Il est proposé par Réjean Ouellet
secondé par Rachel P. Caron

que le Conseil municipal soit autorisé à aller à la réunion
sur les États Généraux qui se tiendra le 19, 20 et 21 septembre prochain
au Domaine Forget.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 102-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Gérard Foster

que, suite à une invitation à 3 entrepreneurs, si notre
règlement d'emprunt est accepté, que nous engagions la compagnie J.M.
Massé et Fils pour faire un puit d'essai de 72 heures pour mesurer notre
débit d'eau.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 103-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h25.

Albert Ducharme
Sec. Saverd sec. tris.

////////////////////////////////////



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

16ième jour du mois de septembre 1996. Assemblée spéciale du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant l'avis de convocation.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne
Mesdames et messieurs les conseillers: Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron et Richard Gaudreault.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. est aussi présente.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants:

- Adoption du règlement numéro 66
- Demande de correction pour les travaux d'infrastructures Canada-Québec
- Demande de projet pour Parc Saguenay
- Ajout d'une deuxième ligne pour désengorger le téléphone

Seuls les sujets mentionnés ci-hauts seront discutés pendant cette assemblée.

RÉSOLUTION # 104-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Gérard Foster,

que nous faisons une demande de correction pour les infrastructures Canada-Québec selon les détails qui seront annexés à la présente résolution.

Accepté à l'unanimité



RÉSOLUTION # 105-96

Il est proposé par Odile Imbeault
secondé par Richard Gaudreault

que nous réitérions notre demande de projet pour Parc
Saguenay.

RÉSOLUTION # 106-96

Il est proposé par Richard Gaudreault
secondé par Odile Imbeault

que nous faisons installer deux lignes téléphoniques
pour désengorger le téléphone.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 107-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 19h52.


MAIRE

SEC.-TRES. (Eve Savard)

////////////////////

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine
Baie Ste-Catherine
Charlevoix.

7ième jour du mois d'octobre 1996. Assemblée régulière du
conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la
salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de
Québec.

Sont présents: Monsieur Albert Boulianne Maire



Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et Rosaire Poitras.

tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 108-96

Il est proposé,

que les minutes du 16 août et du 3 septembre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

394	Antoine Boulianne	17.5hrs travaux gén.	127,40 \$
395	Julien Savard	3hrs rue Leclerc	21,84
396	Roger Saint-Ones	Accompte asphalte	5 000,00
397	Steeve Saint-Ones	Balance asphalte	4 998,35
398	Mario Asselin	Dém. casiers école	150,00
399	Eve Savard	Sem. term. 6 sept.	240,51
400	Serge Hovington	Pnit final épicerie	547,70
401	Eve Savard	1 voy. clermont+Malbaie	90,00
402	Eve Savard	Sem. term. 13 sept.	240,51
403	Eve Savard	Sem. term. 30 sept.	240,51
404	Eve Savard	Sem.term. 27 sept. + déplacement repas	261,51
405	Luc Caron	1 voy. Malbaie+repas	54,00
406	Pascal Gaudreault	Repas COMUR	17,04
407	Epicerie Laprise	Epicerie	50,70
408	Lise Robitaille	Achat terrain Sylvio T.	10 000,00
409	Annulé --	Annulé -- --	Annulé
410	Eve Savard	Sem.term. 4 oct.	240,51
411	Eve Savard	1 voy. Québec	168,00
412	Albert Boulianne	1 voy. Clermont+diner	66,98
413	Richard Gaudreault	1 voy. états généraux	48,00
414	Réjean Ouellet	2 voy. états généraux	96,00
415	Claudine Therrien	Vidanges	675,00
416	Luc Caron	30 jours chlore	210,00
417	Mallette Maheu	Accompte honoraires vér.	4 000,00



RÉSOLUTION # 109-96

Il est proposé,

que les comptes soient payés et acceptés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion donné par Réjean Ouellet pour le déménagement des bureaux de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine à l'école Saint-Firmin. En conséquence, le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit à savoir :

- Article #1) les bureaux de la Municipalité qui étaient auparavant au 488 route 138, seront dorénavant situés au 308 rue Leclerc;
- Article #2) à partir du mois de novembre 1996 les Assemblées régulières et spéciales du conseil municipal se feront dorénavant dans le gymnase de l'école Saint-Firmin au 308 rue Leclerc;
- Article #3) le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

RÉSOLUTION #110-96

Il est proposé par Mme Rachel P. Caron, secondé par M. Rosaire Poitras,

de faire un rappel de taxes non-payées aux contribuables de Baie-Sainte-Catherine.

RÉSOLUTION #111-96

Il est proposé par M. Rosaire Poitras, secondé par Mme Odile Imbeault,

de prendre des démarches auprès de M. Luc Vandal demeurant à Clermont pour voir si cela serait possible de faire un sondage auprès de la population de Baie-Sainte-Catherine concernant le câble.



RÉSOLUTION #112-96

Il est proposé par M. Gérard Foster, secondé par M. Richard Gaudreault,

que dorénavant il faudra une autorisation soit par le maire ou la secrétaire-trésorière pour faire des achats.

RÉSOLUTION #113-96

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, secondé par M. Rosaire Poitras,

que nous augmenterons le prix de 50\$ aux entrepreneurs du salon funéraire c'est-à-dire au lieu d'être 150\$ le montant sera de 200\$.

RÉSOLUTION #114-96

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, secondé par M. Richard Gaudreault,

de déménager le coffre-fort de la Municipalité du 488 route 138, au 308 rue Leclerc soit de l'ancien jusqu'au nouveau bureau municipal.

RÉSOLUTION #115-96

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, secondé par Mme Odile Imbeault,

de faire des remerciements à M. Rosaire Bertrand et à M. Dave Kidd pour les subventions accordées pour les projets 1995-1996 de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

RÉSOLUTION #116-96

Il est proposé par M. Réjean Ouellet de ce nommer mandataire pour monter un projet de mini états généraux concernant l'avenir de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.



RÉSOLUTION #117-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'Assemblée à 20h47.

Albert Boulianne
MAIRE

Kathy Duchesne
SEC.-TRESORIERE (EVE SAVARD)

////////////////////////////////////

Province de Québec

Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Baie-Ste-Catherine
Harlevoix.

25ième jour du mois d'octobre 1996. Assemblée spéciale du conseil municipal tenue dans la salle municipale à 19h00.

sont présents : Monsieur le maire Albert Boulianne
Mesdames et messieurs les conseillers : Mme Rachel P. Caron, M. Gérard Foster, M. Richard Gaudreault, Mme Odile Imbeault, M. Réjean Ouellet et M. Rosaire Poitras.

Tous formant quorum,

M. Gilles Fillion, ingénieur est aussi présent.

Avis de convocation donné par Mme Eve Savard
Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- Demande de changement de type de projet;
- Travaux antérieurs à la date du règlement d'emprunt numéro 66;
- Demande de prolongation pour la fin des travaux relatifs au règlement numéro 66;



- Résultat de la rencontre avec M. Morissette.

Seuls les sujets mentionnés ci-hauts seront discutés lors de cette Assemblée spéciale.

RÉSOLUTION #118-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Gérard Foster,

que soit refusé l'avis de convocation faite par Mme Eve Savard à cette réunion.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #119-96

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, secondé par M. Rosaire Poitras,

que l'ordre du jour de cette réunion soit le suivant:

- Renonciation à l'avis de convocation;
- Nomination d'un(e) secrétaire;
- Demande de changement de type de projet pour l'eau potable;
- Travaux antérieurs à la date du règlement d'emprunt #66;
- Demande de prolongation pour la fin des travaux relatifs au règlement #66;
- Résultat de la rencontre avec M. Morissette;
- Résolution relative à l'engagement de Mme Eve Savard;
- Désignation de personnes pour la signature de l'entente avec Mme Eve Savard;
- Signature des chèques pour le projet de l'eau potable;
- Divers;
- Période de questions;
- Levée de l'Assemblée.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #120-96

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, secondé par M. Réjean Ouellet,

qu'il y ait acceptation de chacun des membres du conseil à renoncer à l'avis de convocation pour cette réunion et que



chacun s'engage à signer la formule de renonciation à l'avis de convocation.

RÉSOLUTION #121-96

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière est absente;

CONSIDÉRANT QUE des notes doivent être prises pour la réunion afin que le procès-verbal puisse être rédigé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a invité M. Gilles Fillion, ingénieur à être présent à la rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gérard Foster, secondé par Mme Odile Imbeault,

de demander à M. Gilles Fillion comme secrétaire pour la réunion.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #122-96

Le maire indique qu'il y a un changement dans le type de projet pour l'eau potable et demande à M. Gilles Fillion, ingénieur d'expliquer ce qu'il en est. Une personne dans la salle désire poser une question avant que le vote ne soit pris sur ce point. Monsieur le maire, avec l'accord des conseillers, permet que la question soit posée à ce moment-ci. Des éclaircissements sont demandés sur le nouveau projet. On résume les principaux éléments du projet d'approvisionnement en eau potable à partir de l'eau souterraine.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est faite offrir une subvention pour des travaux d'amélioration de la qualité de son eau potable dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention était prévue pour des travaux de captage en bordure de la Rivière-aux-Canards;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des travaux pour l'eau souterraine sont favorables;



EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, secondé par M. Richard Gaudreault,

que le projet pour l'amélioration de l'eau potable soit réorienté pour l'aménagement d'un approvisionnement en eau souterraine.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #123-96

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux dans le but d'améliorer la qualité de son eau potable;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, certains frais ont été encourus pour des travaux préparatoires avant la date du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être assumés par le règlement d'emprunt puisqu'ils ont été requis pour le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Rosaire Poitras, secondé par Mme Odile Imbeault,

que les dépenses qui ont été encourues avant l'acceptation du règlement d'emprunt pour l'eau potable mais qui étaient pour ce projet soient assumées par le règlement d'emprunt, que ce montant total de ces frais ne dépasse un maximum de 5% du montant du règlement d'emprunt.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #124-96

CONSIDÉRANT QUE les travaux de forage pour l'eau souterraine viennent d'être complétés;

CONSIDÉRANT les résultats favorables de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de recherche pour l'eau souterraine, pour l'acquisition du terrain et pour le forage des puits ont entraîné des délais mais qu'ils conduisent à un projet de



meilleure qualité et à moindre coût (réduit d'au moins 350 000\$) tant en investissement qu'en opération ultérieure.

CONSIDÉRANT la date actuelle;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux doivent être réalisés dans des secteurs difficiles d'accès surtout en hiver;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur les coûts s'il fallait réaliser ces travaux en hiver;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau système d'approvisionnement en eau ne peut être mis en opération si l'ensemble des travaux ne sont pas complété;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, secondé par Mme Rachel P. Caron,

que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande une prolongation du délai de réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec;

que cette prolongation n'excède pas le 31 décembre 1997;

que la Municipalité insiste pour obtenir une prompte réponse à sa demande afin qu'elle puisse agir en conséquence au plus tôt.

Accepté à l'unanimité.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR MORISSETTE

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Morissette, responsable du dossier de la Municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructures Canada-Québec.

Le maire, Monsieur Albert Boulianne, Monsieur Richard Gaudreault, conseiller et Monsieur Gilles Fillion, ingénieur étaient présents. Un résumé est donné des principaux points discutés lors de cette rencontre.



RÉSOLUTION #125-96

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, secondé par M. Richard Gaudreault,

que l'on mette fin à l'engagement (contrat) de Mme Eve Savard.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 126-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Richard Gaudreault,

que le maire M. Albert Boulianne et M. Réjean Ouellet, conseiller soient désignés pour signer l'entente de fin d'engagement (contrat) avec Mme Eve Savard.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #127-96

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière est absente;

CONSIDÉRANT QUE qu'un compte de banque a été ouvert pour le projet de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Fillion, ingénieur a le mandat de gérer pour la Municipalité le projet de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, secondé par M. Rosaire Poitras,

que les deux signataires des chèques du compte pour le projet de l'eau potable soient le Maire M. Albert Boulianne et M. Gilles Fillion, ingénieur.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #128-96

CONSIDÉRANT QUE le départ de la secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder rapidement à son



remplacement;

A cette réunion étaient présents :

EN CONSÉQUENCE,

M. Albert Boulianne, maire

Mesdames et messieurs des conseillers : Mme Rachel P. Caron, M. Gérard Foster, M. Richard Gaudreault, Mme Odile Imbeault, M. Réjean Ouellet et M. Rosaire Poitras.

que la Municipalité procède à l'engagement d'une secrétaire-trésorière temporaire de la firme Les consultants Fillion Hansen & Associés (le consultant).

Accepté à l'unanimité.

La discussion a porté sur les honoraires professionnels du Consultant

~~et a été adopté~~ le projet de l'eau potable en vertu de la résolution no 58-96;

CONSIDÉRANT QU'IL il y a lieu de procéder à une mise-à-jour des livres comptables de la Municipalité, le consultant de prendre en charge la conception du nouveau système d'approvisionnement en eau potable, la surveillance des travaux ainsi que la gérance globale du projet;

Des honoraires correspondant à 18% du montant du règlement d'emprunt sont convenus pour ce travail;

que le maire soit autorisé à prendre engagement afin que soit De plus, si le projet se réalise à un coût moindre que le montant du règlement d'emprunt, le conseil a décidé d'allouer un bonus de 10%

répondant aux économies réalisées par rapport au montant du règlement d'emprunt;

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'Assemblée à 20h10. Tous les membres du Conseil étaient présents lors de cette rencontre et il y a unanimité à convenir de ces modalités avec notre Consultant.

MAIRE

MAIRE, M. ALBERT BOULIANNE

SEC. TRÉS.

Province de Québec

Le 25 octobre 1996, le conseil municipal de Baie-Sté-Catherine s'est réuni en séance d'étude.

Annulé erreur d'impression



remplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, secondé par Mme Odile Imbeault,

que la Municipalité procède à l'engagement d'une secrétaire-trésorière temporaire selon les diverses candidatures qui seront présentées à la Municipalité.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION # 129-96

CONSIDÉRANT QU'IL il y a lieu de procéder à une mise-à-jour des livres comptables de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Rosaire Poitras, secondé par M. Gérard Foster,

que le maire soit autorisé à prendre engagement afin que soit effectué cette mise-à-jour.

RÉSOLUTION # 130-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'Assemblée à 20h10.


MAIRE


SEC.-TRES. (GILLES FILLION)

////////////////////

Province de Québec

Le 25 octobre 1996, le conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine s'est réuni en séance d'étude.



A cette réunion étaient présents :

M. Albert Boulianne, maire

Mesdames et messieurs les conseillers : Mme Rachel P. Caron, M. Gérard Foster, M. Richard Gaudreault, Mme Odile Imbeault, M. Réjean Ouellet et M. Rosaire Poitras.

M. Gilles Fillion, ingénieur de la firme Les Consultants Fillion,
Hansen & Ass. Inc. (le consultant).

La discussion a porté sur les honoraires professionnels du Consultant qui a déjà été retenu pour le projet de l'eau potable en vertu de la résolution no 58-96;

Il a été demandé au Consultant de prendre en charge la conception du nouveau système d'approvisionnement en eau potable, la surveillance des travaux ainsi que la gérance globale du projet;

Des honoraires correspondant à 18% du montant du règlement d'emprunt sont convenus pour ce travail;

De plus, si le projet se réalise à un coût moindre que le montant du règlement d'emprunt, le conseil a décidé d'allouer un bonus de 10% s'appliquant sur l'économie réalisée par rapport au montant du règlement d'emprunt;

Tous les membres du Conseil étaient présents lors de cette rencontre et il y a unanimité à convenir de ces modalités avec notre Consultant.


MAIRE, M. ALBERT BOULIANNE

////////////////////



Province de Québec

Municipalité de Baie-St-Catherine
Baie-St-Catherine
Charlevoix

4ième jour du mois de novembre 1996. Assemblée régulière
du conseil municipal tenue au gymnase de l'école Saint-Firmin de
Baie-St-Catherine à 19h00 et suivant le Code de la province de
Québec.

sont présents: Monsieur Albert Boulianne, maire
Mesdames et Messieurs les conseillers : M. Réjean Ouellet, M.
Gérard Foster, Mme Odile Imbeault, Mme Rachel P. Caron et M.
Richard Gaudreault.

tous formant quorum

RÉSOLUTION #131-96

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, secondé par Mme Odile
Imbeault,

d'accepter M. Richard Gaudreault comme secrétaire-trésorier
pour l'Assemblée du 4 novembre 1996.

RÉSOLUTION #132-96

Il est proposé par M. Gérard Foster, secondé par M. Réjean Ouellet,

d'accepter l'ordre du jour du 4 novembre 1996 prenant soin
de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION #133-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Gérard
Foster,

de faire une résolution pour l'engagement de la nouvelle



secrétaire-trésorière de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #134-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Réjean Ouellet,

de faire la rémunération des élus municipaux d'ici la fin du mois de novembre 1996.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #135-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'Assemblée à 20h40.


MAIRE


SEC.-TRESORIERE (RICHARD GAUDREAU)

////////////////////

Province de Québec

Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

6ième jour du mois de novembre 1996. Assemblée spéciale
du conseil municipal tenue aux bureaux de la Municipalité de Baie-
Sainte-Catherine à 19h00 et suivant l'avis de convocation.



sont présents : Monsieur Albert Boulianne, maire
Mesdames et Messieurs les conseillers : M. Réjean Ouellet, M.
Gérard Foster, Mme Odile Imbeault, M. Richard Gaudreault et M.
Rosaire Poitras.

Tous formant quorum,

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- Nommer un(e) secrétaire-trésorier(ère) pour l'Assemblée;
- Acceptation de la démission de Mme Rachel P. Caron, conseillère;
- Demande pour entamer une recherche pour une secrétaire-trésorière diplômée.

RÉSOLUTION #136-96

Il est proposé par M. Rosaire Poitras, secondé par Mme Odile Imbeault,

de nommer M. Raymond Savard comme secrétaire-trésorier adjoint pour signer les chèques et tous les documents pour le bon fonctionnement de la Municipalité.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #137-96

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, secondé par M. Réjean Ouellet,

d'accepter l'ordre du jour du 6 novembre 1996.

RÉSOLUTION #138-96

Acceptation de la démission de Mme Rachel P. Caron, conseillère siégeant au siège #4 de la Municipalité de Baie-sainte-Catherine.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #139-96

Il est proposé par M. Gérard Foster, secondé par M. Rosaire Poitras,



d'entamer une recherche pour une nouvelle secrétaire-trésorière pour la Municipalité de Baie-Ste-Catherine ayant un diplôme d'études collégiales en administration et possédant des connaissances du logiciel WordPerfect et MuniGest.

RÉSOLUTION #140-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 19h50.


MAIRE


SEC.-TRESORIERE (RAYMOND SAVARD)

////////////////////

Province de Québec

Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix.

7ième jour de novembre 1996, Assemblée spéciale du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans le gymnase de l'école de Saint-Firmin à 19h00 et suivant l'avis de convocation.

sont présents : Monsieur le maire Albert Boulianne
Mesdames et messieurs les conseillers : M. Richard Gaudreault, M. Rosaire Poitras, Mme Odile Imbeault, M. Gérard Foster et M. Réjean Ouellet.

Tous format quorum,

Les points à l'ordre du jour sont les suivants:



- Nommer une secrétaire pour l'Assemblée spéciale;
- Acceptation pour l'engagement pour une secrétaire-trésorière adjointe pour la Municipalité de Baie-Ste-Catherine.

Seuls les sujets mentionnés ci-hauts seront discutés pendant cette Assemblée spéciale.

RÉSOLUTION #141-96

Il est proposé par M. Rosaire Poitras, secondé par M. Réjean Ouellet,

que M. Richard Gaudreault soit nommé secrétaire de l'Assemblée.

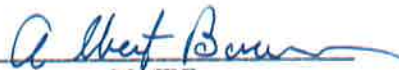
RÉSOLUTION #142-96

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, secondé par M. Gérard Foster,

pour engager une nouvelle secrétaire-trésorière adjointe pour une période de probation.

RÉSOLUTION #143-96

M. Rosaire Poitras propose la levée de l'Assemblée à 20h20.


MAIRE


SEC.-TRES. (RICHARD GAUDREULT)

////////////////////



Province de Québec

Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix,

2ième jour du mois de décembre 1996. Assemblée régulière
du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans
le gymnase de l'école Saint-Firmin à 19h00 et suivant le Code de la
province de Québec.

sont présents : Monsieur le maire Albert Boulianne
Mesdames et messieurs les conseillers : M. Gérard Foster, Mme
Odile Imbeault, M. Réjean Ouellet et M. Richard Gaudreault.

Madame Kathy Duchesne, technicienne en administration est aussi
présente.

Tous formant quorum.

RÉSOLUTION #144-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Réjean
Ouellet,

que nous engagions une secrétaire-trésorière en remplacement
de Mme Eve Savard pour une période indéterminée.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #145-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Réjean
Ouellet,

que Mme Kathy Duchesne soit nommée secrétaire-trésorière
de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine pour une période
indéterminée à raison de trois jours semaine soit le lundi,
mardi et le vendredi et que le salaire soit fixé à 12\$/hrs. Son



engagement comprend sa présence à toutes les Assemblées régulières et spéciales du conseil.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #146-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Réjean Ouellet,

que Mme Kathy Duchesne soit autorisée à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine conjointement avec le maire, M. Albert Boulianne ainsi que les chèques pour notre projet d'eau potable.

Accepté à l'unanimité.

SERMENT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Kathy Duchesne, ayant été engagée pour remplir la fonction de secrétaire-trésorière, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mes connaissances et de mon jugement, en toute honnêteté et jure que je ne divulguerai aucun renseignement ou tout autre information que je connaîtrai.

Je le jure,

Et j'ai signé à Baie-Ste-Catherine, ce 2 décembre 1996.

Signé Kathy Duchesne
Secrétaire-trésorière

Assermenté devant nous, à Baie-Ste-Catherine, ce 2 décembre 1996.

Signé : Albert Boulianne
Maire

Odile Imbeault
Conseillère

RESOLUTION #147-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Richard Gaudreault,



d'accepter l'ordre du jour du 2 décembre 1996 en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION #148-96

Il est proposé que les minutes du 16 septembre au 7 novembre 1996 soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #149-96

Il est proposé par M. Gérard Foster, secondé par M. Rosaire Poitras,

d'accepter et de payer les comptes tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

PRESENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

418	M. Gérard Foster	1 voy. à Chicoutimi	92,00 \$
419	M. Albert Boulianne	Dép. voy. à Chicoutimi	38,65
420	M. Pierre Lacelle	Contrat amén. bureaux	997,81
421	M. Antonio Dufour	10.5hrs bris aqueduc	76,44
422	M. Luc Caron	38hrs travaux généraux	276,64
423	M. Ant. Boulianne	20.5hrs travaux gén.	149,24
424	M. Ch-Henri Dufour	57.5hrs sinistre	418,60
425	M. Ch-Henri Dufour	74hrs école	538,72
426	Mme Eve Savard	Sem.term. 11 oct.96	240,51
427	Mme Eve Savard	Sem.term. 18 oct.96	240,51
428	M. Paul-Etienne F.	2hrs loader dép. + sinistre	725,00
429	M. Mario Asselin	Ménage des locaux	90,00
430	M. Paul-Etienne F.	Location compacteur	240,00
431	Mme Eve Savard	Sem. term. 25 oct.	240,51
432	Mme Claudine Th.	Contrat vidanges	1 575,00
433	ANNULE ---- ANNULE ---- ANNULE --- ANNULE		
434	M. Jonathan H.	Projet eau potable	209,24
435	Mme Claudine Th.	Contrat vidanges 2 voy. additionnels -conteneur traversier -conteneur Air de repos	1 400,00



436	ANNULE ---	ANNULE ---	ANNULE ---	ANNULE
437	ANNULE ---	ANNULE ---	ANNULE ---	ANNULE
438	M. Ant. Boulianne	52.5hrs sinistre		327,63
439	M. Ant. Boulianne	13hrs travaux généraux		94,64
440	M. Albert Boul.	Rénumération 6 mois	1	815,44
441	M. Réjean Ouellet	Rénumération 6 mois		605,43
442	M. Gérard Foster	Rénumération 6 mois		605,43
443	Mme Odile Imbeault	Rénumération 6 mois		605,43
444	Mme Rachel Caron	Rénumération 6 mois		605,43
445	M. Richard Gaudreault	Rénumération 6 mois		605,43
446	M. Rosaire Poitras	Rénumération 6 mois		605,43
447	M. Dany Hovington	6hrs bris aqueduc		43,68
448	M. Ant. Boulianne	42.5hrs projet d'eau		355,55
449	M. Luc Caron	25hrs mois Août 96		163,60
450	M. Luc Caron	94.5hrs paie sept. 96		572,27
451	M. Luc Caron	67.5hrs paie de oct. 96		475,41
452	M. Antonio D.	37hrs juil.-août+2 jours 4 roues		314,42
453	M. Antonio D.	78.5hrs sinistre		498,60
454	M. Antonio D.	17.5hrs projet d'eau		
		8hrs travaux municipaux	1	77,72
455	Ministère du revenu	Sommaire retenues 95		9,60
456	Centre fiscales	Sommaire retenues 95	2	150,17
457	Mme Kathy Duch.	Sem.term.22 nov. 34.5hrs		314,15
458	Westburne	Factures août à oct. 96	3	093,84
459	J.A. Guérin et Fils	Factures juil. à oct. 96		204,60
460	Cain, Lamarre,Wells	Consultations générales	1	747,91
461	Hebdo Charlevoisien	Avis public		95,72
462	Les Sources Coulombe	Eau		63,36
463	Gazon J.B. Larouche	sacs engrais+gazon	1	447,46
464	Formulaires Ducharme	recueil des Lois		92,02
465	Bernard Gagnon	Ent. éclairage	1	025,61
466	Les Petroles Irving	Huile		786,49
467	Hydro-Québec	Chlore (arriérés)		36,30
468	Hydro-Québec	Salle (arriérés)		108,56
469	Hydro-Québec	Eclairage public (arriérés)		773,30
470	Hydro-Québec	Salle (nov.96)		183,42
471	Hydro-Québec	Chlore (nov.96)		49,16
472	Bell Canada	Communicatons (arriérés)		957,08
473	Bell Canada	Communications(arriérés)		688,95
474	Lab. Génie Sanitaire	Fact. du mars à oct. 96		203,65
475	Imprimerie Charl.	Fournitures de bureau	1	116,72
476	Programmation Gagnon	Frais de livraison		7,41
477	MRC Charl.-Est	Permis+états gén.+appl.règl.	1	608,89
478	Dicom Express	Courier spéciale		54,53
479	Lise Robitaille	Vente Sylvio Thibeault		651,82
480	Mme Marianna Asselin	Ménage Municipalité		290,00



583	Mme Kathy Duch.	Sem.term.15nov. 27hrs	260,32
584	Mme Annick Des.	Sem.term. 8nov. 8.5hrs	85,24

RÉSOLUTION #150-96

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, secondé par M. Richard Gaudreault,

d'accepter de faire le déménagement des bureaux de la Municipalité dans l'école Saint-Firmin de Baie-Ste-Catherine et de faire les Assemblées régulières et spéciales dans le gymnase de l'école.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion pour un nouveau règlement autorisant notre Municipalité à imposer un tarif pour le service pour combattre les incendies pour les véhicules incendiés dans notre Municipalité.

Avis de motion pour un nouveau règlement concernant un plan d'entraide intermunicipale en cas de sinistre majeur nécessitant l'application du plan des mesures d'urgence.

RÉSOLUTION #151-96

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, secondé par M. Gérard Foster,

de fixer une date pour une rencontre avec tous les commerçants de Baie-Ste-Catherine et les membres du conseil municipal de Baie-Ste-Catherine afin d'avoir plus d'informations sur le projet de réalisation d'une carte touristique à Baie-Ste-Catherine présenté par M. Christian Savard.

RÉSOLUTION #152-96

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, secondé par M. Gérard Foster,



de commanditer les jeunes joueurs de hockey de Baie-Ste-Catherine soit de leur donner une somme de 80,00\$. Ce montant sera utilisé pour inscrire le nom de la Municipalité à l'endos de quatre chandails afin de représenter la Municipalité.

RÉSOLUTION #153-96

Il est proposé de vérifier les coûts et le budget de la Municipalité pour l'ajout d'un lampadaire sur la route 138 à Baie-Ste-Catherine, demande faite par Mme Suzie Hovington. La décision sera prise par le conseil au printemps prochain vu que nous avons l'intention d'en faire l'ajout de trois autres pour l'aqueduc ce qui nous permettra d'obtenir des meilleurs coûts de la part des entrepreneurs.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #154-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Rosaire Poitras,

de nommer M. Richard Gaudreault, conseiller, pour représenter la Municipalité dans le comité de survie de l'école de Saint-Firmin à Baie-Ste-Catherine.

RÉSOLUTION #155-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Richard Gaudreault,

de nommer M. Réjean Ouellet, conseiller, pour représenter la Municipalité lors des réunions concernant la Forêt habitée.

RÉSOLUTION #156-96

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, secondé par M. Richard Gaudreault,

de nommer M. Gérard Foster responsable de l'entretien de la rue Leclerc c'est-à-dire pour le déneigement pour l'hiver 1996-1997.

RÉSOLUTION #157-96

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, secondé par M. Richard Gaudreault,



de nommer M. Gérard Foster comme pro-maire pour une période de trois mois.

RÉSOLUTION #158-96

Il est proposé par M. Gérard Foster, secondé par M. Rosaire Poitras,

KD
AB

d'accepter les heures d'ouverture de la Municipalité soit le lundi, mardi et le vendredi de 8h a.m. à 12h p.m. et de 1h p.m à 6h p.m. et pour le mercredi et jeudi, l'ouverture de la Municipalité se fera selon la disponibilité de Monsieur le maire, Albert Boulianne.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #159-96

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, secondé par Mme Odile Imbeault,

KD
AB

de passer une résolution concernant la période de questions lors des Assemblées régulières ou spéciales du conseil municipal. Le conseil ordonne ce qui suit à savoir : une limite de deux questions par personne par période de questions à chaque Assemblée régulière ou spéciale et une limite maximale de 30 minutes pour la période de questions.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #160-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'Assemblée à 21h00.

Albert Boulianne
MAIRE

Kathy Duchesne
SEC.-TRES.

////////////////////

"Règlement numéro 66" décrétant une dépense et un emprunt de 500000\$ pour des travaux d'approvisionnement en eau souterraine à partir de puits creusés, relié par une conduite pour le raccordement au réseau existant, d'un système de chloration, d'un réservoir associé au système avec les conduites requises pour son fonctionnement.

- ATTENDU que la Municipalité de Baie Ste-Catherine a de sérieux problèmes pour ce qui est de la quantité et surtout de la qualité de son eau actuelle;
- ATTENDU les recherches faites récemment par la Municipalité pour trouver de l'eau souterraine;
- ATTENDU que les tests ont été bénéfiques;
- ATTENDU que nous devons creuser de nouveaux puits pour faire les test finals;
- ATTENDU que nous recevrons une subvention des infrastructures Canada-Québec;
- ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 3 septembre 1996;
- Ce conseil décrète et statue comme suit, à savoir:

ARTICLE 1: Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'approvisionnement en eau souterraine à partir de puits creusés, relié par une conduite pour le raccordement au réseau existant, d'un système de chloration, d'un réservoir associé au système avec les conduites requises pour son fonctionnement. Les travaux concernent aussi tous les ouvrages connexes requis (ex.: Ligne électrique) pour l'opération du système. Les travaux touchent aussi la remise à neuf d'un secteur d'une longueur approximative de 100 mètres le long de la route 138, lequel fait l'objet de bris fréquent. Le secteur de l'approvisionnement en eau est situé sur le lot 3A-P, celui du réservoir, sur le lot 18-1 et celui du secteur à rénover sur les lots 8, 9 et 10, soit du numéro civique 554 à 568, rte 138.

ARTICLE 2: Le montant total est estimé à 500000\$ incluant les frais, les taxes, les honoraires professionnels et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Gilles Fillion ingénieur, en date du 9 septembre 1996, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe "A".

ARTICLE 3: Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 500000\$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes et autorise un emprunt du même montant remboursable sur vingt (20) ans.

ARTICLE 4: Le coût de l'emprunt susdit, décrété par le présent règlement sera payé par tous les propriétaires de biens-fonds imposable desservis par le réseau d'aqueduc, tel que délimité en rouge sur le plan annexe B. Et il est en conséquence exigé par le présent règlement et sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5: S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6: Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2 et plus particulièrement la subvention versée en vertu du programme Travaux d'infrastructure Canada-Québec.

ARTICLE 7: Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance du 16 septembre 1996.

Albert Boullane, Maire

Eve Savard, secrétaire-trésorière

Règlement #66
Règlement d'emprunt
il a été oublié, il n'est
pas inscrit en octobre.
Il a été proposé par
M. Odile Imbraut et
M. Gérard Foster
et accepté à l'unanimité.

Kathy Dickson
A. Albert Boullane

Odile Imbraut
Gérard Foster



**LECTURE DES LETTRES ENREGISTREES ENVOYEEES PAR
MME CARMEN DUFOUR**

Lors de l'Assemblée régulière du 2 décembre 1996, la secrétaire-trésorière a fait la lecture des lettres enregistrées envoyées par Mme Carmen Dufour.

Résumé de la première lettre : Envoyée à l'attention de Monsieur le maire, Albert Boulianne, le 26 novembre 1996 disant qu'elle veut avoir la libellé des entrevues pour l'engagement d'une nouvelle secrétaire le 1er novembre 1996. Elle veut savoir aussi le motif de la décision parce qu'elle croit qu'il y a eu de la discrimination en raison de son âge. De ce fait, elle souligne de faire une plainte à la Commission des Droits et Liberté de la personne.

Résumé de la réponse donnée par M. Boulianne : Envoyée le 28 novembre 1996 par courrier enregistré. M. Boulianne demande dans cette lettre un éclaircissement et dit également qu'il refuse de lui donner l'accès aux documents de l'entrevue et cela selon l'Article #40. Cette lettre explique aussi que l'examen de son dossier s'est fait avec toute impartialité requise et sans discrimination.

Résumé de la deuxième lettre : Envoyée le 29 novembre 1996. Celle-ci explique plus en détails les faits. Elle redemande à nouveau de lui fournir les raisons pour lesquelles le poste ne lui a pas été offert vu qu'Annick soit celle qui a été choisie en entrevue s'est retirée la première journée et qu'elle, Carmen, était la deuxième personne qui avait été retenue en entrevue. Donc, elle aurait dû selon elle avoir le poste automatiquement.

Il n'y a pas eu d'autres réponses de données par M. Albert Boulianne mais le lendemain de l'Assemblée, accompagné par Mme Imbeault, conseillère et M. Ouellet, conseiller, il a téléphoné l'avocat pour voir qu'est-ce qu'il devait faire de tout cela.



Province de Québec

23ième jour du mois de décembre 1996.
Assemblée spéciale du conseil municipal tenue aux
bureaux de la Municipalité à 19h00 et suivant
l'avis de convocation.

Seul les sujets suivants seront discutés:

- Fixer une date de la présentation du budget 1997 pour l'acceptation;
- Fixer une seconde date pour la remise du budget au Ministère des Affaires municipales;

sont présents : Monsieur Albert Boulianne, maire
Mesdames et Messieurs les conseillers : M. Réjean
Ouellet, M. Gérard Foster, Mme Odile Imbeault, M.
Rosaire Poitras et M. Richard Gaudreault.

Mme Kathy Duchesne, secrétaire-trésorière est
aussi présente;

tous formant quorum

RÉSOLUTION #161-96

CONSIDÉRANT QU'il y a eu changement de secrétaire-
trésorière;

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû refaire la
comptabilité en général de l'année 1996 afin de
s'assurer que tout était à l'ordre;

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres
comptables a été plus longue que prévue et que
nous avons à cette date pas fermé complètement le
mois d'octobre. Nous sommes pas capables
actuellement de prévoir et de constituer notre
budget 1997 vu que les dépenses ne sont pas encore
toutes comptabilisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean
Ouellet appuyé par M. Richard Gaudreault et résolu
unanimentement que nous demandons de reporter la date
de la remise de notre budget 1997 au Ministère des
Affaires municipales au 14 février 1997 et il est
également proposé par M. Richard Gaudreault appuyé
par Mme Odile Imbeault et résolu unanimement que
nous ferons adopter notre budget lors de
l'Assemblée spéciale qui aura lieu au gymnase de
l'école Saint-Firmin le 27 janvier 1997 à 19h00.



RÉSOLUTION #162-96

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'Assemblée
à 7h15.

Albert Boulianne
MAIRE

Kathy Duchesne
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

////////////////////

Province de Québec

Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

6ième jour du mois de janvier 1997. Assemblée
régulière du Conseil municipal tenue à l'endroit
habituel des séances, soit dans le gymnase de
l'école Saint-Firmin à 19h00 et suivant le Code de
la province de Québec.

sont présents : Monsieur Albert Boulianne, maire
Mesdames et Messieurs les conseillers : M. Gérard
Foster, Mme Odile Imbeault, M. Réjean Ouellet, M.
Richard Gaudreault et M. Rosaire Poitras.

Madame Kathy Duchesne, secrétaire-trésorière est
aussi présente.

Tous formant quorum.

RÉSOLUTION #01-97

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, appuyé par
M. Richard Gaudreault d'accepter l'ordre du jour



du 6 janvier 1997 en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION #02-97

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, appuyé par M. Réjean Ouellet que les minutes du 2 et du 23 décembre soient acceptées tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #03-97

Il est proposé par M. Rosaire Poitras, appuyé par Mme Odile Imbeault d'accepter et de payer les comptes tel que présentés.

Accepté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

481	Eve Savard (paie novembre 96)	1	202,55 \$
482	Eve Savard (paie décembre 96)		962,04
483	Ch.-Henri Dufour (42hrs école)		270,66
484	Claudine Therrien (contrat nov. 96)		675,00
485	Claudine Ther.(dénégement dec.96)	1	800,00
486	Kathy Duchesne (sem. 23 nov.1996)		306,19
487	Luc Caron (31 jours chlore oct.96)		217,00
488	Luc Caron (30 jours chlore nov.96)		210,00
489	Club de Hockey (commandite)		80,00
490	UMRCQ (couriers spéciaux juin-sept.)		68,00
491	Rest. le cèdre (4 repas,comptable)		40,75
492	MAM (service de la police)	3	214,00
493	Fleuriste St-Siméon (1 gerbe,oct.95)		38,48
494	Les Editions Nordiques (publicité)		56,98
495	LOOMIS (courier spécial juil.96)		31,82
496	Marché Hovington (divers juil.-oct.)		210,92
497	Marché Hovington (divers nov.96)		34,83
498	Annick Desbiens (1 journée déc. 96)		82,79
499	Kathy Duchesne (sem. 30 nov. 96)		303,78
500	Léonidas Dufour (3hrs bris d'eau)		21,84
501	Luc Caron (19 hrs nov. 1996)		133,66
502	Antoine Boulianne (7.5 hrs nov.96)		54,60
503	Soc. can. postes (timbres)		59,64
504	Min. du revenu (remises mai-oct.)	2	085,88
505	Min. du revenu (remises nov. 96)		607,23
506	Min. du revenu (ajustement 95-96)	1	061,43
507	Kathy Duchesne (sem. 7 décembre 96)		337,70
508	Jacques Bouchard (porte bureaux)	1	113,34
509	CSST (cotisation de 96)		966,53
510	Guy Perron (Creuser, enterrer tuyau)		308,25
511	JA Guérin & Fils (peinture,tapis)		384,44
512	Mallette Maheu (2ième paiement)	3	407,07



513	Pièces Autos Deschenes (acompte)	2 000,00
514	CSLC (M-O + matériaux école)	376,13
515	Boivin & Gauvin (tuyau incendie)	339,59
516	Garage St-Siméon (5.5hrs grader)	407,28
517	Béton provincial (barrage, sinistre)	888,85
518	Comité dévelop. BSC (rép. pont riv.)	132,45
519	CLSC Charlevoix (Insc.colloque COMUR)	30,00
520	Radio Shack (répondeur G.E.)	79,72
521	Soc. ass. automobile (frais suppl.)	20,00
522	Lucien Dufour (Sinistre, acompte)	5 000,00
523	Labo. génie sanitaire (analyse)	18,12
524	Bell Canada (Comm. novembre 1996)	186,73
525	Bell Canada (Comm. novembre 1996)	84,98
526	Hydro-Québec (Electricité nov. 96)	276,15
527	Imprimerie (Accessoires de bureau)	36,96
528	Luc Caron (sacs plastifiés, paille)	30,00
529	Pétrole Irving (huile fournaise)	115,48
530	Pièces Autos Malbaie (camion incendie)	31,59
531	Pascal Gaudreault (dépl. Québec)	95,00
532	Albert Boul. (lettres enregistrées)	4,61
533	Dicom Express (couriers spéciaux)	14,23
534	Mario Asselin (4 ménages salle)	60,00
535	Bernard Gagnon (éclairage nov. 96)	341,87
536	Garage Carol Arbour (couper tuyau)	25,00
537	DCO (inspection camion incendie)	210,82
538	Kathy Duchesne (sem. 14 déc. 96 & sem. 21 déc. 96)	434,73
539	Luc Caron (6hrs dec. 1996)	43,68
540	Antoine Boulianne (4hrs déc. 96)	29,12

TOTAL : 315640,49 \$

RÉSOLUTION #04-97

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Ste-Catherine désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente concernant un plan d'entraide intermunicipal en cas de sinistre majeur nécessitant l'application du plan des mesures d'urgence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 2 décembre 1996;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit à savoir:



REGLEMENT #67

(REGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE CONCERNANT UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPAL EN CAS DE SINISTRE MAJEUR NÉCESSITANT L'APPLICATION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE)

ARTICLE 1 La Municipalité de Baie-St-Catherine autorise la conclusion d'une entente concernant un plan d'entraide intermunicipal en cas de sinistre majeur nécessitant l'application du plan des mesures d'urgence. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Baie-St-Catherine.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, appuyé par M. Gérard Foster et résolu unanimement d'accepter le règlement #67 tel qu'écrit ci-haut.


MAIRE


SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

RÉSOLUTION #05-97

ATTENDU QUE notre municipalité est munie d'un service pour combattre les incendies;

ATTENDU QUE depuis le 24 août 1989, la Loi permet à un Conseil municipal d'adopter un règlement pour décréter que, lorsque le service d'incendie est fourni pour combattre l'incendie d'un véhicule automobile ou autre dans notre municipalité, le



propriétaire du véhicule peut être assujéti à un tarif;

ATTENDU QUE le règlement peut décréter que ce tarif est payable par le propriétaire du véhicule même si ce n'est pas lui qui a requis le service;

ATTENDU QUE la Loi stipule que, toutefois, le propriétaire, pour être exempté de payer le tarif exigé, doit remplir les deux (2) conditions suivantes : "habité et être contribuable".

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 2 décembre 1996;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement qu'il suit à savoir :

REGLEMENT #68

(REGLEMENT AUTORISANT NOTRE MUNICIPALITÉ A IMPOSER UN TARIF POUR LE SERVICE POUR COMBATTRE LES INCENDIES POUR LES VEHICULES INCENDIÉS DANS NOTRE MUNICIPALITÉ)

- ARTICLE 1 Le présent règlement a pour effet d'imposer un tarif au propriétaire du véhicule lorsque le service pour combattre un incendie au véhicule est fourni par notre municipalité dans les limites de notre territoire;
- ARTICLE 2 Le tarif imposé sera celui en vigueur adopté par la résolution du Conseil municipal à cet effet;
- ARTICLE 3 Le propriétaire du véhicule sera tenu de payer ce tarif même si ce n'est pas lui qui a requis le service, à l'exception de l'article 4 du présent règlement;
- ARTICLE 4 Le Conseil municipal exempte de payer ces frais, tout propriétaire du véhicule qui répond à une des deux conditions exigées:



- ou
- S'il habite la municipalité
 - S'il est contribuable

Le Conseil municipal assouplit de ce fait, les exigences de la Loi.

ARTICLE 5

Les frais chargés seront payables dans les trente (30) jours de l'envoi du compte de la municipalité au propriétaire concerné et la municipalité aura tous les pouvoirs nécessaires pour exiger le paiement de ce compte y compris le pouvoir de le réclamer en justice;

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur, le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Il est proposé par M. Rosaire Poitras, appuyé par M. Richard Gaudreault et résolu unanimement d'accepter le règlement #68 tel qu'écrit ci-haut.

Gilbert Bouché
MAIRE

Kathy Duchesne
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

RÉSOLUTION #06-97

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, appuyé par M. Gérard Foster de s'informer auprès de notre agence d'assurance ainsi qu'auprès de certaines Municipalités au sujet des tarifs pour le règlement #68 et la décision sera prise par la suite par le Conseil municipal à la prochaine Assemblée régulière.

Accepté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #07-97

Il est proposé par M. Richard Gaudreault, appuyé par M. Réjean Ouellet de mandater les Consultants Fillion, Hansen et Associés Inc. siège au 22, boulevard Leclerc à Baie-St-Paul, pour la vérification des services affectés par les travaux du Ministère des Transports dans le secteur de la rivière aux Canards, également pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux municipaux. Tous les frais d'honoraires et de dépenses conformément au décret 1235-87 et ses amendements seront remboursés par le Ministère des Transports. Pour ce faire, la Firme doit présenter, pour acceptation, un budget d'honoraires et de dépenses. Ces travaux se feront à même le contrat de construction de la route 138 prévu en 1997. Toutes correspondances traitées entre la Firme et le Ministère des Transports devra être transmises à la municipalité (copie de la correspondance).

Accepté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #08-97

Il est proposé par M. Gérard Foster, appuyé par Mme Odile Imbeault de choisir la MRC de Charlevoix-Est pour modifier le règlement de zonage dans les secteurs suivants : Notre-Dame-de-l'Espace (entente Navimex) et dans la côte de la rivière aux Canards.

Accepté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Il est proposé par M. Gérard Foster de faire un avis de motion pour le nouveau règlement de zonage qui aura été modifié par la MRC de Charlevoix-Est.

RÉSOLUTION #09-97

Il est proposé par Mme Odile Imbeault, appuyé par M. Richard Gaudreault suite à la lettre de M. Jules Turcot de la Fondation des maladies du coeur du Québec, de proclamer le mois de février "le mois du coeur" pour la Municipalité de Baie-Ste-Catherine.

Accepté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #10-97

Il est proposé par M. Réjean Ouellet, appuyé par Mme Odile Imbeault de communiquer avec M. Christian Savard pour son projet de carte touristique à Baie-Ste-Catherine afin de voir si cela est nécessaire de continuer les démarches pour la réalisation de son projet.

Une des solutions a été donnée par le public soit qu'il serait peut être avantageux pour Christian de prendre un peu de son temps pour faire une visite à chaque commerçant pour leur vendre son projet ce qui lui permettrait de plus à réaliser une bonne statistique de ceux et celles qui veulent investir dans ce projet.

RÉSOLUTION #11-97

M. Richard Gaudreault propose la levée de l'Assemblée à 8h07.


MAIRE


SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

////////////////////

Province de Québec

Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

10ième jour du mois de janvier 1997.
Assemblée spéciale du Conseil municipal tenue au bureau du maire à 14h00.

sont présents : Monsieur Albert Boulianne, maire
Mesdames et Messieurs les conseillers : M. Gérard Foster, Mme Odile Imbeault, M. Réjean Ouellet, M. Richard Gaudreault et M. Rosaire Poitras.

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

